

SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| Mot du maire..... | P. 02 |
| Comice agricole 2017..... | P. 03-04-05 |
| Échos de l'été..... | P. 06-07 |
| Actualités diverses..... | P. 09-10-11-12 |
| Sports | |
| Raid Multi-sports..... | P. 13 |
| Journée des sports | P. 14 |
| Vie portuaire | |
| Escale de la route de l'amitié..... | P. 16 |
| 50 ^e anniversaire de la SNSM..... | P. 17 |
| Fête de la mer | P. 18-19 |
| Jumelage | |
| Visite de Romeufontains..... | P.20 |
| Information | |
| Les règles du stationnement..... | P. 21 |
| Vie scolaire | |
| Rentrée des écoliers..... | P. 22-23 |
| Rentrée des collégiens..... | P. 24-25 |
| Actualités scolaires..... | P. 26-27 |
| Conseil municipal | |
| Séance du 25 sept..... | P. 28-29-30-31 |
| L'événement | |
| 6 ^e Festival «Les insulaires»..... | P. 32 |
| Cérémonie | |
| Inauguration du SISE..... | P. 33 |
| Environnement | |
| Assainissement et déchèterie..... | P. 34 |
| Les herbes indésirables..... | P. 35 |
| Économiser l'eau | P.36 |

Mairie de LE PALAIS
Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
Tél. 02 97 31 80 16
Courriel mairie.palais@wanadoo.fr
Site Internet : www.lepalais.fr



LE PETIT JOURNAL d'informations municipales
N° 18 3^e Trimestre 2017

Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire
Responsable de la publication :
Tibault Grollemund, adjoint au maire
Secrétaire d'édition :

Jacky Lemaire, conseiller municipal

Crédit photos et conception : cellule communication
Imprimé par GOLIMPRIM Vannes



À la faveur de l'automne, les insulaires se retrouvent. Cette année, Bréhat a été le théâtre d'un beau rassemblement qui a permis à notre délégation belliloise de proposer à nos talents locaux de venir nombreux présenter leur savoir faire ! C'est d'ailleurs ce terme et Bréhat qui ont été retenus pour lancer la marque savoir-faire des îles. Ce nouveau label de qualité voulu par l'association des îles du ponant, était attendu depuis longtemps par nos entrepreneurs, créateurs, producteurs et artisans locaux. Promouvoir notre capacité à créer de la richesse localement, voilà un bon objectif atteint.

La saison de la chasse, de la «morgat», des châtaignes, des pommes et des champignons nous rappelle qu'il fait bon vivre à Belle-Île. Cette douceur toute relative, ne nous met pas à l'abri des vicissitudes continentales. Gérer nos communes insulaires et notre intercommunalité reste un exercice d'équilibriste. La fragilité de nos ressources reste une préoccupation permanente. Le gouvernement annonce un plan d'économie sur les dotations aux collectivités de 13,50ML d'euros.

Heureusement la vitalité de notre territoire est reconnue. En tout premier lieu, le projet de médiathèque prend forme et nous venons de recruter notre future directrice de la structure. Nous avons récemment inauguré notre nouvelle maison de service au public en présence de Monsieur le Préfet et du Sous Préfet. C'est une garantie du maintien d'un service public de qualité, portée par la CCBI en investissement et fonctionnement dans des locaux mises à disposition par la commune. On y retrouve parmi les huit partenaires, les permanences de la CAF, CPAM et Pôle Emploi. Le quartier de la Haute-Boulogne a vocation à entamer une phase de mutation. Après une longue période d'oubli, ce lieu mérite d'être réinvesti, nous y travaillons.

A la faveur de l'automne, les travaux de l'hôpital ont repris. ce chantier titanesque à l'échelle de la ville, nécessite une étroite collaboration entre nos services portuaires et les entreprises concernées, j'ai toute confiance en Monsieur GUENNEC notre adjoint au port et aux travaux pour accompagner au mieux le renouveau de notre hôpital local. J'en profite pour saluer et encourager tout le personnel hospitalier qui devra redoubler d'effort pour pallier aux nuisances générées par un tel bouleversement.

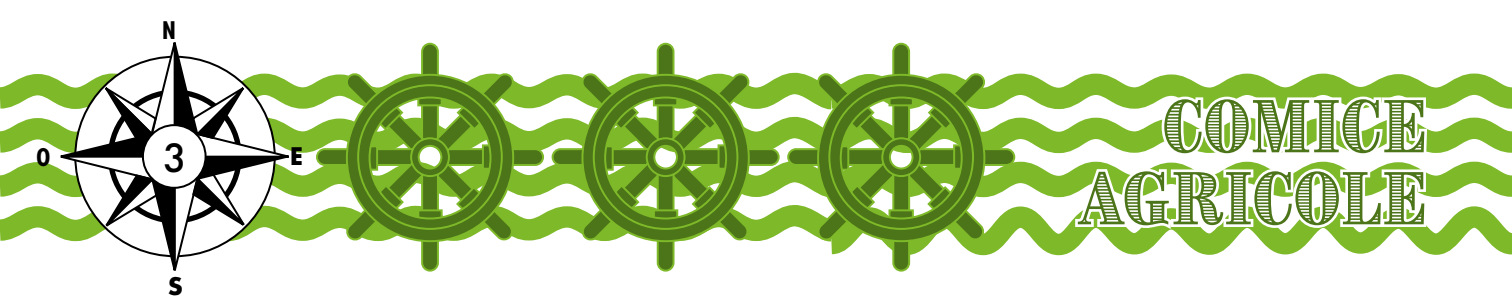
La maison de santé, originalité du projet, sera intégrée dans le projet hospitalier. La commune en sera le maître d'ouvrage. Le partenariat public, privé avec notre médecine libérale sera le garant du bon fonctionnement de ce beau projet de santé pour notre territoire.

Nous proposerons bientôt une concertation publique pour trouver un nouveau nom pour ce nouvel établissement. Yves LANCO ne sera pas oublier car l'HEPAD portera son nom.

L'automne, une saison propice à mettre en exergue la fraternité qui a été mise à l'honneur lors de la venue d'un ambassadeur idoine, Edgar MORIN. Cette valeur fondatrice de notre bien-vivre ensemble mérite à Belle-Île plus qu'ailleurs d'être remise à l'honneur. Allons de l'avant; l'avenir nous appartient...

Frédéric Le Gars
Maire de Le Palais
Président de la Communauté
de communes de Belle-Île-en-Mer





UN VÉRITABLE ÉCHANGE Entre éleveurs et population de l'île



Malgré une météo incertaine, des présentations, des concours, un repas champêtre dans un cadre bucolique et une forte participation du public, la vitrine proposée samedi 22 juillet 2017 par les agriculteurs dans le bois du Génie, tel un spectacle grandeur nature, a connu un véritable succès populaire.

LE GRAND SHOW DE L'ÉLEVAGE ÎLIEN

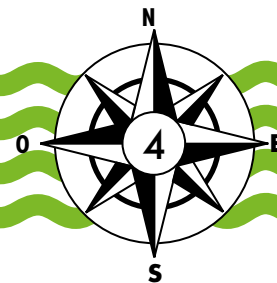
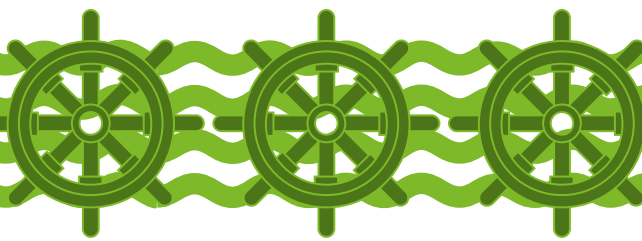
C'est un très beau tableau de l'élevage bellilois qui était ensuite présenté dans le poumon vert de la capitale insulaire. Une présence de l'agriculture dans la vie économique et l'image de l'île qui est bien réelle. Bellilois et touristes ont pu se rapprocher du monde agricole et découvrir la qualité du cheptel îlien à travers les différentes présentations. Pour les enfants, une opportunité, celle de découvrir, pour de vrai les animaux de la ferme (Veaux, vaches, cochons, moutons, poulets, lapins, etc.).



UNE PARADE EN VILLE

En préambule en matinée, s'est déroulé un défilé d'animaux en musique dans les rues de la ville emmené par la fanfare des « Guerueur ». La courte halte place de la République avec aubade des musiciens a fait sensation auprès de la population.





L'AGRICULTURE BIEN PRÉSENTE

Avec ses 36 fermes et sa soixantaine d'agriculteurs sur une surface agricole utile de 2 880 hectares, c'est tout de même une production de 2,3 millions de litres de lait, 450 vaches laitières, 250 vaches allaitantes et leur suite et environ 2000 brebis. Si l'on ajoute le maraîchage, l'apiculture, le petit élevage, les produits laitiers, les emplois indirects, c'est toute une



Le président Franck Guégan

part de l'économie belloiloise qui a montré durant cet événement sa vitalité. Des éleveurs qui se sont structurés autour de plusieurs associations : « La viande bovine des embruns », pour gérer et structurer la filière bovine, « L'agneau du large », qui gère la marque et son cahier des charges, et le « Coin des producteurs », qui propose une vente directe et collective des produits. Pour Franck Guégan, président du Comité d'élevage de Belle-Île, il reste à relever plusieurs défis comme « sécuriser le foncier et maintenir les fermes, continuer à valoriser les productions locales par des filières en circuit court et renforcer les pratiques agro-environnementales », mais aussi, « les pratiques d'élevages extensives autorisant, au sein des prairies permanentes, le maintien d'une richesse écologique exceptionnelle, devenue rare à l'échelle de la Bretagne faisant de Belle-Île une exception notable »

L'IMAGE DE LA DIVERSITÉ

Les animaux comme les vaches laitières (Brune des Alpes, Bretonnes Pie noire, Pie-rouge, Prim Holstein, Normande avec lunettes et Montbéliarde) ou ceux élevés pour leur viande comme les Limousines, tous bichonnés, admirés et récompensés, ont été les stars de la journée. Le comice agricole reste avant tout une grande fête bisannuelle populaire qui est très attendue et prisée du public et qui est l'occasion de montrer aux touristes cet autre aspect de Belle-Île qui dans sa diversité en fait une île pas comme les autres.





UN DÉJEUNER BUCOLIQUE

Sous les arbres à l'abri d'un grand barnum, plus de 500 repas ont été servis pour déguster l'agneau de l'île grillé, un produit issu du savoir-faire des éleveurs insulaires. Un menu qui fait toujours recette. (L'équipe de l'intendance)



LES ÉLUS AU RENDEZ-VOUS

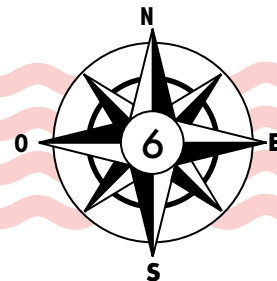
Ils n'ont pas failli à la règle pour parler avec les agriculteurs îliens, les écouter, découvrir et prendre connaissance de leurs attentes. Étaient sur place, Jimmy Pahun, nouveau député, Philippe Le Ray, président d'AQTA, Hélène Danel, vice-présidente de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, et les maires ou leurs représentants et élus des 4 communes de l'île. L'occasion pour Frédéric Le Gars, maire de Le Palais et président de la CCBI de rappeler, « la nécessité de mettre en place des filières courtes pour favoriser la production locale ». La création d'un « Label Belle-Île » a également été évoquée. CCBI et AQTA, agriculteurs, tous sont partenaires sur le sujet avec l'aide du CPIE de Belle-Île sous la houlette de Guillaume Février.



CHEVAL DE TRAIT BRETON UN ÉLEVAGE ÎLIEN DE QUALITÉ

Belle-Île reste la dernière des îles bretonnes à maintenir actif un élevage de chevaux bretons de pure race inscrits au livre généalogique. Auxiliaire environnemental de premier plan, il participe à l'entretien des espaces naturels de l'île. Parallèlement au comice agricole, dans le décor bucolique du bois du Génie, se déroulait samedi 22 juillet en matinée, un spectacle de toute beauté avec la présentation de chevaux de trait et postiers bretons de l'élevage bellilois, organisée par les haras nationaux, le syndicat d'élevage du Morbihan et les éleveurs îliens. Suscitant l'engouement du public, venu en nombre, les pouliches et poulinières de race bretonne, suitées ou pas, ont paradé devant un jury d'experts. Allure, aplomb, muscle, faisaient partie des critères passés en revue sous les commentaires de Jean-Pierre Jourdain (haras nationaux) qui a mis en exergue la qualité de l'élevage îlien. En préalable les spectateurs ont pu apprécier une exhibition de dressage et de haute école présentée par une jeune cavalière qui a soulevé un tonnerre d'applaudissements.





SITE DE LA BELLE FONTAINE L' AIGUADE A LIVRÉ SES SECRETS CET ÉTÉ



La commune de Le Palais est devenue propriétaire de ce qui était devenu une ruine, enfouie sous la lande. Après de longs mois de montage de dossiers, de plans de financement et recherche de fonds, les travaux entrepris à l'ancienne, ont rendu sa beauté originale au site, qui est désormais ouvert au public. Pour ceux qui voulaient en savoir plus sur sa vie, son passé et sa destinée, la Société historique de Belle-Île a pro-

posé durant l'été des visites commentées. Quand date vraiment ce bâtiment ? Quelle était sa fonction première ? Comment l'eau arrive dans la réserve ? Est-ce vraiment Vauban qui en a été le constructeur ? Pour répondre à ces interrogations, de nombreuses personnes sont venues sur place, écouter les explications données par Anne-Soizig, une passionnée d'histoire locale, qui était le guide de ces visites commentées.

«BELLE-ÎLE ON AIR»

10 000 PERSONNES POUR LES 10 ANS

Le festival qui chaque année se déroule dans le bois du Génie, qui fête les 11 et 12 août 2017 ses dix ans d'existence, est devenu un événement incontournable de l'été breton avec en deux jours un nombre impressionnant de spectateurs.

Malgré quelques vicissitudes d'une météo capricieuse, la manifestation, qui fédère de nombreux jeunes de Belle-Île et du continent, était le moment attendu de l'été. Tous les ingrédients pour plaire étaient réunis. Une décoration sur l'univers marin, des effets 3D et une lumière UV, une dis-

position nouvelle du site, avec un camping de 1 300 places, séparé du lieu de spectacle, un programme éclectique avec des groupes qui ont alterné entre la scène Vauban et la toute nouvelle scène Ramonette. Une disposition qui a permis aux festivaliers de se déplacer au sein du village « Tomm éo » qui proposait restauration et boissons parmi les nombreux stands ludiques et pédagogiques. Un succès qui est à mettre à l'actif de l'association « Tomm éo » et ses 300 bénévoles dont les regards se projettent déjà vers l'édition 2018.



ZUMBA & MOUSSE

UN GRAND SUCCÈS POPULAIRE



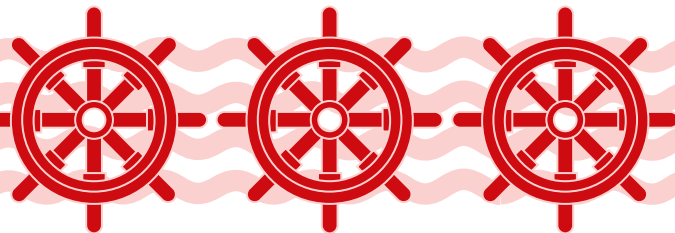
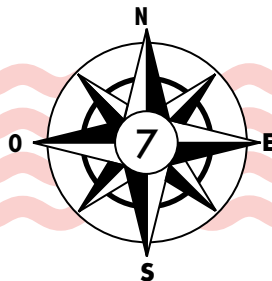
Samedi 5 août, Le Palais était en fête. La soirée « Mousse », organisée par la municipalité, a remporté une fois de plus un véritable succès. Très applaudi le show produit en préambule par l'Amicale des pompiers un show qui a, c'était le cas, mis le feu à l'ambiance. Puis, Camille Thomas et à son invitation, de grands noms français de la zumba, introduisaient cette danse sur scène, entraînant dans son rythme chaloupé les nombreux spectateurs présents sur la place. Après cette prestation activement accompagnée par la foule présente, le site, sous la musique égrenée par le DJ de service, est devenu blanc de mousse. Un moment qui était très attendu pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

PALAIS PIÉTON

SOIRÉE «OFF» BELLE-ÎLE ON AIR



Dans le cadre du «Palais piéton» spécial, du 9 août «Tomm Éo», a présenté, pour son 10^e anniversaire, un concert «Off» avec 2 groupes au programme. Watusi, groupe toulousain pour tout public qui s'est produit dans une ambiance bon enfant. Les musiciens de «!Soul & Tropiques», eux, ont ouvert et clôturé la soirée sur des rythmes latino, caribéen et latin : cumbia, soul, funk, etc. (Photo © Mogri photographie)



ACT MEIZAD

«JOJO LE BARJO» A FAIT RECETTE



L'association Act Meizad a pour objet principal de promouvoir des activités de création artistique et des arts du spectacle vivant. Pour la dernière représentation de la saison 2017, elle a proposé le 23 août son spectacle « Jojo le Barjo » sur le quai Fouquet à Le Palais, près de l'écluse dans le cadre du dernier Palais piétons. Le public s'est déplacé en nombre pour ce spectacle haut en couleurs et découvrir les facéties des personnages, surtout de ce Jojo qui leur a mis tantôt la tête à l'endroit, tantôt la tête à l'envers.



Sur scène Agnès de Wildenberg(1) a cumulé les rôles, Marie-Rose Lefèvre(2) était la conteuse et Sylvie Thienot (3) a endossé le costume de Jojo. © Art Meizad

FESTIVAL LYRIQUE

UNE 19^e ÉDITION SYNONYME DE SUCCÈS



Le Festival lyrique international de Belle-Île-en-Mer s'est déroulé du 1er au 17 août 2017 drainant 3 000 spectateurs qui ont assisté aux 14 concerts. Comme chaque année, le Festival a proposé des actions pédagogiques aux jeunes artistes, étudiants, choristes et amateurs passionnés qui ont pu bénéficier des « Master class » tenues par des professionnels. Des conseils précieux ont été donnés aux artistes souhaitant préparer un rôle, participer à un concours ou une audition, voire approfondir leur travail devant un public très intéressé à tout ce qui touche à l'apprentissage et la formation de chanteur. » La programmation a été bien accueillie

avec entre autres pour Le Palais, « L'Élixir d'amour » de Donizetti a été présenté à la salle Arletty, lundi 7 août. La salle de l'arsenal à la citadelle était comble le 14 août pour le concert d'orchestre « Les Nuits d'Été ». Sous la direction de Philip Walsh, l'orchestre du festival a tout d'abord proposé l'ouverture du « Songe d'une nuit d'été » de Félix Mendelssohn. Puis la soprano Jazmin Black Grollemund, figure emblématique du Festival lyrique de Belle-Île-en-Mer, a interprété « Les Nuits d'été » d'Hector Berlioz, l'occasion d'un nouveau moment d'émotion. Après l'entracte, la Symphonie 8 « Le soir » de Joseph Haydn a régalé le public.

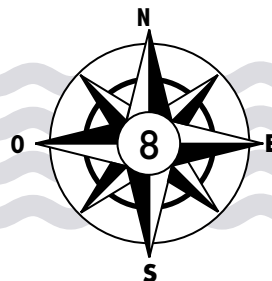
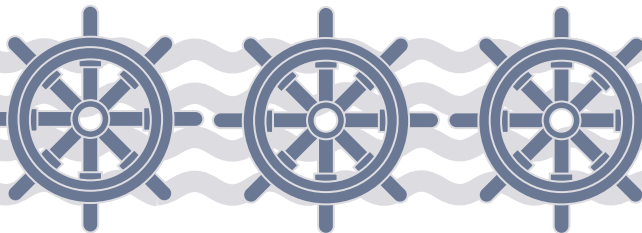
«LES ÉCOUTES DE BELLE-ÎLE-EN-MER»

LE JAZZ DE RETOUR EN VILLE



Le Festival de jazz renommé « Les Écoutes de Belle-Île-en-Mer », était de retour sur l'île, du 24 au 27 août 2017. Le jazz et ses musiques héritières (funk, soul, blues, R'n'B...) par leur éclectisme et leur ouverture uniques, sont un vecteur de dialogue et de rencontre entre les générations, les cultures et les territoires. Le concept même de cette nouvelle formule, où se mêlent animations, actions sociales et concerts gratuits et payants, lieux traditionnels et théâtres inattendus, vise à fédérer un public ouvert autour d'une même logique festive, faite de découvertes et de partages. Le souffle musical, tel que souhaite le faire vivre ce festival, ne consiste pas à plaquer des notes sur un décor magique, mais bien à faire participer toute une po-

pulation, dans sa richesse et sa diversité (iliens, résidents secondaires et touristes), en animant un territoire dans son ensemble. Loin de s'adresser aux seuls amateurs de jazz, « Les Écoutes de Belle-Île-en-Mer » se veulent un carrefour ouvert à tous, grâce à l'organisation de concerts dans les rues ou sur les places comme à Le Palais (République et Bigarré), les cafés, à la salle Arletty, en centre aéré et en milieu hospitalier, et bien sûr dans les plus beaux sites de l'île. À l'affiche figuraient, entre autres : Henri Texier Hope Quartet, Rhoda Scott, Art Sonic, Out of Nola, Bumcello et Magic Malik, Sandra Nkkake et Michel Portal, Vincent Peirani, Émile Parisien...



SAPEURS-POMPIERS

THOMAS DANIÉLO PROMU SERGENT

Lors de la cérémonie du 14 juillet 2017 sur le site mémoriel, le sapeur-pompier volontaire Thomas Daniélo, a reçu des mains de Frédéric Le Gars, maire de Le Palais et président de la communauté de communes de Belle-Île, les insignes de son nouveau grade de sergent.

MÉDIATHÈQUE «L'ÎLE LETTRÉE»

DÉPART DE STÉPHANIE NOUY POUR PLOMELIN



Stéphanie NOUY incarnait l'institution depuis une vingtaine d'années. D'abord agent de bibliothèque, elle avait gravi les échelons pour accéder au poste de catégorie B de la fonction publique territoriale d'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Elle s'était donné une priorité. « J'ai toujours voulu donner aux enfants l'habitude de manipuler des livres, afin qu'ils gardent la pratique de la lecture. » D'où les opérations

menées en partenariat avec les écoles et les assistantes maternelles comme les « Bébé lecteurs » et leurs coups de cœur. Pour les plus grands, le « Prix des Incorruptibles », ainsi que pour leurs aînés, les « Prix des Dunes et des Embruns ». En partenariat avec le cinéma Rex, elle a créé le « Mois du documentaire ». Stéphanie Nouy a quitté Belle-Île le 1er septembre 2017 pour exercer les mêmes fonctions à Plomelin, une des quatorze villes de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne occidentale. « Une opportunité s'est présentée, je l'ai saisie. Cela me permettra de continuer cette activité que j'affectionne, dans un autre contexte. » Un hommage lui a été rendu le jeudi 3 août 2017 par la municipalité.



TENNIS CLUB

VISITE D'UN FUTUR CHAMPION

Le Bellilois Geoffrey Blancheaux était le jeudi 27 juillet 2017 avec les enfants du Tennis club de Belle-Île sur les courts du Gouersch. Il a été le vainqueur du tournoi junior de Roland-Garros en 2016, Le trophée lui a été remis par le champion Novak Djokovic en personne. Devenu professionnel, en 2017, il avait déjà remporté 3 tournois en 3 semaines sur les circuits Challenger et Future. Il était invité à l'US Open 2017.



CHIENS & CHATS

L'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE



Identifier votre chien ou votre chat par tatouage ou implantation d'une puce électronique c'est une obligation morale et légale sous votre responsabilité de propriétaire de l'animal

À QUEL MOMENT LE FAIRE IDENTIFIER ?

En dehors de toute cession, les chiens âgés de plus de 4 mois (et ce depuis 1999), les chats âgés de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012. Néanmoins en cas de cession d'un animal (chien ou chat) à titre onéreux ou gratuit, l'identification est obligatoire avant la cession. Elle est à la charge du cédant.

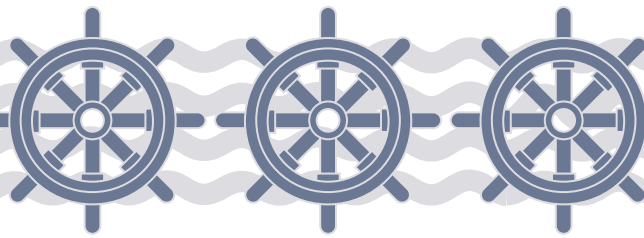
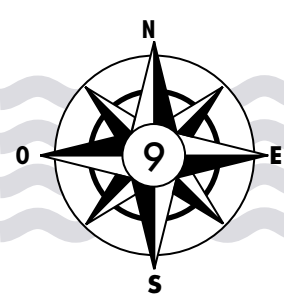
POURQUOI IDENTIFIER VOTRE ANIMAL ?

La non identification d'un animal est une infraction prévue

et réprimée par article R215-5 du Code Rural. Elle est passible d'une amende de 750 €

Ce qu'il faut savoir : c'est que l'identification permet de prouver que vous êtes le propriétaire de l'animal, d'éviter les abandons et le trafic d'animaux, de retrouver votre animal en cas de perte, vol ou fugue. C'est une disposition importante en matière de protection animale





NOUVELLE BALAYEUSE

MISE EN SERVICE DÉBUT JUILLET



Lors de sa séance du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'une nouvelle balayeuse en retenant la proposition de la Société MATHIEU Fayat Group pour un montant de 96 821 € TTC avec reprise de l'ancien matériel au prix de 12 000€. Elle aura un volume de décibel inférieur à l'ancienne. Elle a été mise en service en juillet.

«EAU DU MORBIHAN»

REMISE EN SERVICE DES 2 RÉSERVOIRS

Le syndicat «Eau du Morbihan» continue son travail sur le réseau de distribution de Belle-Île. Après la mise en service de l'usine d'eau potable d'Antoureau en 2014, les réfections et améliorations continuent : travaux sur les barrages, réhabili-

tation de la pompe du Coléty. Au mois de juin il s'agissait de la remise en service des 2 réservoirs de 150 m³ destinés à l'alimentation de la ville de Le Palais. Les travaux ont pu être terminés juste avant les vacances et l'affluence de l'été.



PORTE VAUBAN

LE POSTE DE MITRAILLEUR INAUGURÉ

En regardant bien la porte Vauban, en haut de l'avenue Carnot à Palais, vous apercevez une petite ouverture au-dessus du fronton marqué « Porte Vauban. Cet orifice sur le fronton de la porte Vauban a longtemps été une énigme au point d'intriguer les membres de la Société historique de Belle-Île (SHBI) qui de ce fait a mené des investigations. Dorénavant le mystère est élucidé. C'est un des vestiges de la fin de l'occupation allemande. Il s'agit de l'orifice d'un poste de mitrailleur allemand qui, de sa position, avait une zone d'observation sur tout ce qui pouvait venir de l'avenue Carnot, à l'époque la rue des Ormeaux.

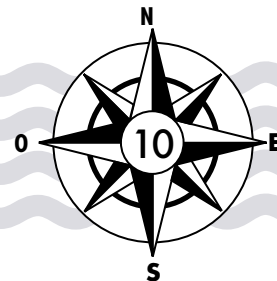
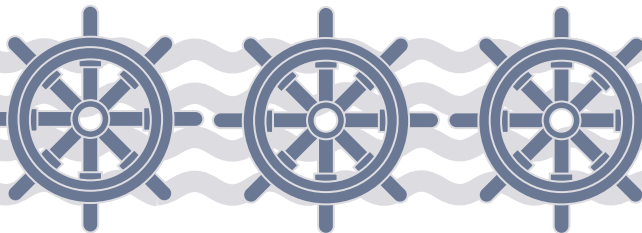
HISTORIQUE : En septembre 1944, peu après la création de la poche de Lorient, les Allemands qui occupent l'île, craignent un débarquement des troupes françaises et alliées pour récupérer Belle-Île. Après avoir déplacé le PC de commandement de l'île, de Kerspern à l'école située à l'époque rue des Remparts en lieu et place de l'actuelle salle Arletty, les responsables allemands creusent dans l'urgence une tranchée juste au-dessus de la Porte Vauban. Le but est de dégager une ouverture minimale qui leur permet d'installer une mitrailleuse type 08/15, modèle 1908, rectifié en 1915, ca-

libre 7,92 mm qui était servie par 2 soldats, qui disposaient ainsi d'un angle de tir qui couvrirait toute l'avenue Carnot actuelle. Jacques Tomine, aidé de Maximilien Nollet et de plusieurs bénévoles ont retrouvé les traces de ce poste de mitrailleuse, les encoches dans les pierres de la porte Vauban leur permettent de reconstituer les lieux, l'écartement, d'en déduire que les pieds de la mitrailleuse correspondent au modèle 0815 allemand. Tout un travail,



à la fois physique et intellectuel qui permet à la Société Historique de Belle-Île-en Mer (SHBI) de proposer des visites des fortifications allemandes datant du conflit 1939-1945. Ce nouveau lieu historique réhabilité a été inauguré mercredi 26 juillet 2017 par Jean-Luc Guennec, maire adjoint de Palais, accompagné de Jacky Lemaire, conseiller municipal et Bernard Portugal, directeur général des services de la commune de Le Palais.





ANCIENS COMBATTANTS DÉSORMAIS UNE SEULE ET UNIQUE SECTION « L'UNC DE BELLE-ÎLE-EN-MER »

Depuis plusieurs mois, François Béal, président de l'Union nationale des anciens combattants (UNC) de Sauton, Le Palais et Bangor, et Xavier Girard, président de l'UNC de Locmaria, travaillaient avec leurs bureaux respectifs à un regroupement des deux sections. L'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2017, devant une assistance de 50 adhérents, a concrétisé cette volonté commune lors d'un vote à la quasi unanimité pour la dissolution des deux sections et la création d'une seule entité pour l'île de 92 adhérents : l' «UNC de Belle-Île-en-Mer» dont le siège est à la mairie de Le Palais et qui a d'ores et déjà reçu l'approbation des instances régionales et nationales.

Devoir de mémoire et entraide

L'Union nationale des anciens combattants est une association apolitique qui poursuit deux objectifs : le devoir de mémoire, ainsi que le devoir d'entraide entre ses membres. La création d'une seule et unique section d'anciens combattants, va permettre de simplifier et mieux gérer le travail de mémoire et d'entraide sur les différentes dates du calendrier pour l'organisation des cérémonies. Chaque maire pourra organiser sa propre cérémonie d'hommage, comme il en a toujours été d'usage. « Ce rapprochement va aider à mieux résister à l'usure du temps qui éclaircit un peu plus nos rangs chaque année. « Unis comme au front » est la devise de l'UNC »,

a déclaré en préambule François Béal. La fête nationale du 14 juillet se fera sur le site mémoriel de Le Palais tandis que les commémorations patriotiques se feront en alternance sur les 3 autres communes.

Un conseil d'administration étoffé

Par un vote à bulletins secrets, l'assemblée a procédé à l'élection d'un conseil d'administration de 23 membres qui s'est retiré pour désigner la composition du premier bureau : président Xavier Girard (délégué auprès du Souvenir Français) vice-présidents : Alain Psaume (maître des cérémonies), Thierry Laléous (chargé de la mémoire); présidents d'honneur Paul Gallen, Eugène Thomas, Éliane Lelardou ; secrétaire : Camille Le Floch, adjoint : James Guillou ; trésorier Antoine François, adjoint : Raymond De Jaeck ; porte-drapeaux : Maurice Morédec, Gérard Marion, Jean-Claude Bertho, Maurice Illiaquer et Bertrand Magnien de Cardon. La prochaine cérémonie aura lieu le 11 novembre 2017 à 11 h à Locmaria (messe à 9 h 45).



Xavier Girard

ARIANE'S CUP UNE ÉTAPE PALANTINE FESTIVE

Les 120 voiliers de la 38^e «Ariane's» cup ont fait étape dans le port de Palais, dimanche 24 septembre 2017 en fin de journée. Les équipages ont été accueillis quai Nicolas-Fouquet. Après un repas découverte de l'agneau de Belle-Île, un concert a animé les équipages malgré la pluie. Le lendemain matin, vers 8 h 30, c'est une forêt de mats et de voiles qui a passé l'écluse.



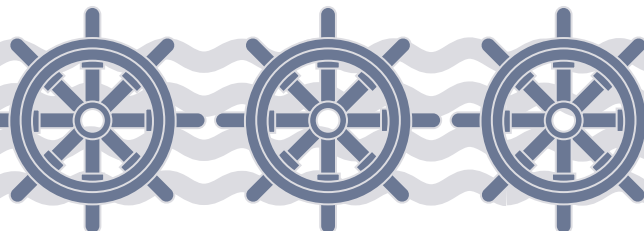
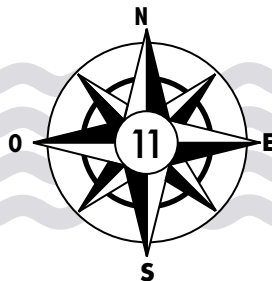
LA PUCE À L'OREILLE REPRISE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



L'association «La Puce à l'oreille», l'école de musique de Belle-Île, accueille tous les âges et tous les niveaux de celles et ceux qui veulent découvrir la musique et ses instruments. Les cours ont commencé la semaine du 2 octobre, à la Maison de la musique de Radenec, sur la commune de Bangor. Le premier rendez-vous était avec la chorale des adultes le lundi à 20 h 30. Mardi et mercredi, se déroulaient les jours des parcours découvertes, et le samedi, des cours de violoncelle. D'autres cours sont également proposés : guitare, accordéon diatonique et flûte traversière en cours individuels, ainsi que des stages de piano, de guitare classique et flamenco. Contact : Inscriptions et renseignements : assolapuce@outlook.fr



Les membres du bureau



Pour VOTER



Je m'inscris sur les listes électorales avant le **31 DÉCEMBRE 2017**



« La période de révision de la liste électorale est ouverte depuis le 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

• Les nouveaux habitants de la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au 30 décembre, sur présentation d'un titre d'identité en cours de validité (CNI / PASSEPORT) et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. (Il est fortement conseillé d'envoyer votre demande avant le 15 décembre 2017.)

• Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription d'office doivent également venir s'inscrire en Mairie avant le 30 décembre 2017.

• En cas de changement d'adresse sur la commune, merci de nous adresser un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois et à jour, afin de procéder à la modification sur la liste électorale. »

VISITEURS DU GRAND LARGE EN RADE DE LE PALAIS



Au mouillage le 23 septembre 2017, le «Monge» est un bâtiment d'essais et de mesures (BEM). Il est classé comme navire collecteur de renseignements. Le Monge est en service dans la Marine nationale depuis le 4 novembre 1992. Ce bâtiment est le seul de ce type dans la Marine militaire française et l'un des rares dans le monde ; seules les marines des États-Unis, de la Chine populaire et de la Russie comptent des bâtiments équivalents. Le Monge, qui tient son nom du mathématicien français Gaspard Monge (1746-1818), a pris la succession du BEM Henri Poincaré, en service depuis 1968. Construit par les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Basé à Brest, il est armé par un équipage mixte de la Marine

nationale et de la DGA (personnel de DGA Essais de missiles). Sa mission principale consiste à se placer au large en mer pour observer avec ses capteurs les essais en vol des missiles tirés depuis le centre DGA Essais de missiles de Biscarrosse (ex-Centre d'essais des Landes), en particulier les missiles balistiques MSBS M45 et M51, mais aussi les missiles nucléaires aéroportés ASMP (et maintenant ASMPA) et certains autres tirs de missiles à longue portée. Il est aussi utilisé pour la surveillance de l'espace (satellites, débris, ISS, etc.) au profit du CNES et d'autres organismes militaires. Il participe occasionnellement à des missions au profit de l'Agence spatiale européenne (lancements Ariane).

ÉTAT CIVIL



LISTE DES NAISSANCES

| Date | Prénoms et Noms | Fils / Filles de, et de : |
|-----------------|------------------------|---------------------------------|
| 10 juillet 2017 | Lila JARDIN MISON | Vincent MISON & Virginie JARDIN |
| 13 juillet 2017 | Théo Thomas Nathan JAN | |
| 14 juillet 2017 | Aaron CARADO | Yvan et Laurence LEMOINE |

PUBLICATIONS DE MARIAGE

| Date | Prénoms & Noms des époux | Prénoms & Noms des conjoints |
|----------------|--------------------------|------------------------------|
| 8 juillet 2017 | Maxime ANTONOFF | Mathilde AMIOT |

LISTE DES DÉCÈS

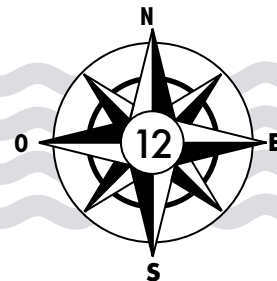
| Date | Prénoms | Noms | Lieu |
|-------------------|-------------|---------------------------------------|-----------|
| 6 juillet 2017 | Maurice | GALLEN ép. Reine MATELOT | Le Palais |
| 9 juillet 2017 | Claude | LE BLEVEC | Le Palais |
| 14 juillet 2017 | Jean-Daniel | FOURDRINIER | Le Palais |
| 18 juillet 2017 | Michel | ILLIAQUER ép. Nicole LOZIER | Le Palais |
| 22 juillet 2017 | Raymonde | BRIÈRE ép. Léon UHEL | Le Palais |
| 23 juillet 2017 | Simonne | DAIGRE Vve Marcel SERVO-STÉPHANOPOULI | Le Palais |
| 18 août 2017 | Blandine | GAHN, vve Michel SIZORN | Le Palais |
| 20 août 2017 | Rozenn | CLÉMENT, ép. Jérémy GRANDSIRE | Le Palais |
| 20 août 2017 | Mireille | PINAZO ép. Gabriel OJEDA | Le Palais |
| 30 août 2017 | Jean-Marie | GAILLARD | Le Palais |
| 31 août 2017 | Louisa | GUILLAUME, Vve Mathurin FOUIULLEN | Le Palais |
| 4 septembre 2017 | Blandine | KERFRIDEN, Vve Georges NICOLAS | Le Palais |
| 7 septembre 2017 | René | COURTOIS, ép. Annie DOLANEC | Le Palais |
| 8 septembre 2017 | Jeanne | LE GALLO | Le Palais |
| 18 septembre 2017 | Evelyne | BOURDON | Le Palais |
| 21 septembre 2017 | Jean | POTEAU ép. Nicole KULINSKI | Le Palais |

TRANSCRIPTIONS

| | | | |
|--------------|-----------|--------------|--------|
| 17 juin 2017 | Chantal | DEFOS DU RAU | Vannes |
| 26 août 2017 | Jean-Paul | MAREC | Vannes |

L'Island Sky est un navire de croisière battant pavillon des Bahamas. D'une longueur de 90,60 m, large de 15,30 m, il peut transporter 114 passagers, servis par un équipage de 72 membres. Arrivé à Palais samedi 19 septembre vers midi, en provenance de Saint-Malo, il a quitté la rade à 19 h, pour gagner Bordeaux.





ASTON MARTIN OWNERS CLUB CONCENTRATION DE VÉHICULES DE PRESTIGE



Vendredi 29 septembre 2017, de nombreux spectateurs attendaient sur le quai, au Palais, l'arrivée du bateau dans l'après-midi. À bord se trouvaient les 23 premières voitures Aston Martin venues pour une concentration insulaire pendant le week-end. Initialement prévu le Vindilis, mieux adapté en raison de la faible garde de ce type de véhicules. Étant en panne, c'est l'île de Groix qui a assuré

la traversée. La manœuvre de la sortie des voitures a donc nécessité une grande habileté des conducteurs et du personnel de la compagnie Océane pour ne pas trop racler le béton de la cale.. Les autres (12) Aston Martin sont arrivées en fin d'après-midi.

Un week-end de rallye d'automne

Installés à la l'hôtel de la Citadelle Vauban, les participants ont pu découvrir, à leur guise, l'île samedi au volant de leur



Aston Martin sur les routes insulaires. Un rassemblement des autos et un déjeuner était prévu à l'hôtel Castel Clara. En milieu d'après-midi, les 35 équipages ont rejoint le centre ville de Le Palais pour une présentation des Aston Martin aux riverains. Dimanche matin, chacun a pu profiter d'une agréable matinée détente à Le Palais avant de repartir vers Quiberon en deux bateaux

L'AMOC France

Aston Martin Owners Club

C'est un club de passionnés de voitures Aston Martin, l'AMOC France organise chaque année de nombreux événements et balades touristiques, à la découverte des plus belles régions de France. Ces événements réunissent exclusivement des modèles de la célèbre marque anglaise chère à James BOND. Pour sa dernière sortie 2017, l'AMOC France a choisi de venir visiter Belle-Ile-en-Mer ! Une destination magique... Ce sont 35 Aston Martin de 1953 à aujourd'hui (DB2, DB4, DB6, AM V8 Volante, DB7, V8 Vantage, DB9, DBS, Virage, Rapide, Vanquish...), venues de toutes les régions de France, d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg qui se retrouvent sur l'île pour le plus grand plaisir des équipages..



BOIS DU GÉNIE

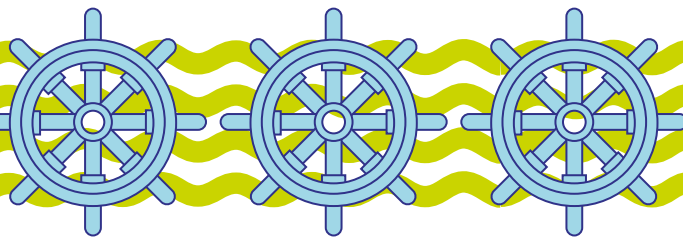
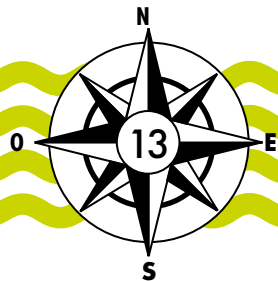
L'AIRE DE JEUX A RETROUVÉ SON ATTRACTIVITÉ



Pour cause de vétusté et d'une mise aux normes nécessaire, les anciens équipements avaient été enlevés, laissant un espace vide et des enfants dépités pendant quelque temps. Il fallait simplement s'armer de patience car la municipalité avait prévu son réaménagement. Début juillet les services techniques de la ville ont

œuvré pour que cet emplacement retrouve des jeux flambant neufs, aux normes actuelles et un nouveau gravillonnage au sol. Un changement auquel les enfants se sont vite adaptés pour reprendre leurs habitudes dans cet endroit de loisirs qui leur est cher et qu'il affectionnent particulièrement, comme les parents d'ailleurs.





DU SPORT ET DES ACTIVITÉS INSOLITES «RAID MULTISPORTS» UNE PREMIÈRE ÉDITION QUI A PLU

Tous les ingrédients étaient réunis pour cette première édition avec une météo agréable, l'événement avait tous les atouts pour réussir. Les participants se sont montrés très satisfaits et ils s'en sont donnés à cœur joie dans la pratique des activités parfois insolites de ce Raid multisports organisé par l'association Grand raid insulaire et parrainé par Rudy Gouy, champion du monde de la discipline. VTT, trail et course d'orientation. Une épreuve qui sera organisée tous les 2 ans en alternance avec l'île de Groix (années impaires).

Belle-Île autrement

L'objectif des organisateurs était, « de faire découvrir l'île autrement que par les sentiers côtiers. Le pari a été gagné, et le parcours VTT a été particulièrement apprécié », a souligné le président Claude Le Borgne. Des enseignements ont été tirés de cette première expérience. L'équipe reconnaît également avoir relevé quelques erreurs, qui lui permettront de peaufiner une éventuelle prochaine édition en 2019. L'organisation et le ravitaillement ont été validés par les concurrents. Les participants étaient, pour une part, des habitués du trail. Ils ont donc pu s'initier à la course d'orientation, à pied ou à vélo, « mais il y avait aussi du niveau, notamment dans le parcours Expert », a nuancé l'organisateur.

Départ en vagues successives

Dans les trois catégories prévues, ce sont finalement 111 équipes de deux coureurs qui ont pris le départ du nouveau raid multisports, organisé samedi 23 septembre 2017. À 10 h, 36 équipes se sont lancées dans la catégorie « Expert », direction le parc à vélos pour enfourcher les VTT et partir pour une course de 47 km, avec des balises à valider tout au long du parcours. Puis 22 km de course à pied les attendaient, pour enchaîner sur de la natation à Port-Fouquet, un petit détour pour un passage sur le parcours acrobatique dans les arbres, pour finir sur les activités insolites comme le tir au lance-pierres sur des boîtes de conserve ou encore la recherche d'équilibre sur une « slackline ».

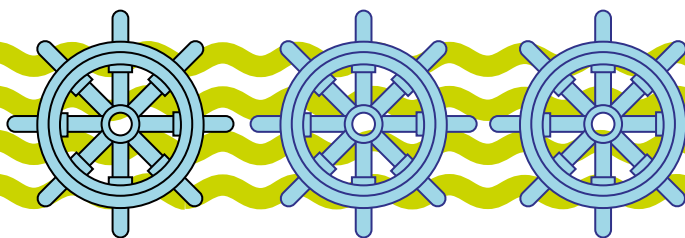
Efforts et émotions

À 12 h, c'était au tour des 56 binômes dans le « Défi » de s'élancer pour 38 km de VTT, 8 km de course à pied, les différentes épreuves intermédiaires et 30 minutes de course d'orientation dans Palais. Les 14 équipes du parcours « Découverte » ont pris le départ à 14 h pour 22 km de VTT, 8 km de course à pied et toujours les épreuves intermédiaires et la course d'orientation. Bref, ce premier raid a été une journée sportive riche en émotions et en efforts : des épreuves d'orientation parcourues à l'envers mais terminées, la découverte de la slackline, le lance-pierres pas si facile à manier... À noter que 7 équipes bellilloises ont participé au Défi et cinq à la Découverte. Comme l'ensemble des équipes participantes, elles affichaient leur satisfaction à l'arrivée, malgré la fatigue.

Les résultats des locaux

À part José Seveno, qui a effectué le parcours avec Rudy Gouy, aucun Bellillois n'a osé s'aventurer sur le parcours « Expert ». Par contre, il y avait 7 binômes insulaires sur le « Défi », et 5 sur le parcours « Découverte ». Olivier le Borgne et Azouz Miehe se sont hissés sur la 2e marche du podium sur le « Défi ». Clément Lemonnier et Olivier Mathias sont arrivés 16e, Frédéric Miaux et Claude Miquel 32e, Eric et Jules Parthenay 33e. Sur le format « Découverte », deux équipes bellilloises étaient sur le podium toutes catégories : Mathieu Thomas et Stéphane Le Pan à la 2e place, Cyrille Jan et Yves Loyer à la 3e. Charlotte Rebour et Thibault Josselin ont pris la 2e place des équipes mixtes.





COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH PREMIÈRE «JOURNÉE DES SPORTS» TOUT UN DIMANCHE DE DÉCOUVERTE



Organisée par le foyer socioculturel de Belle-Île, la première édition de la « Journée des sports », s'est tenue au Gouerch le dimanche 10 septembre 2017. Elle a atteint pleinement son objectif en mobilisant, non seulement les bénévoles du foyer, mais aussi les animateurs des clubs privés et établissements scolaires. Partie de l'initiative d'Harriet Thomas, Laure Gallen, Daniel Bernery, Lucie Tanguy, et Alain Nalis, tous animateurs, l'idée était de réunir et de faire découvrir les différents sports et activités qui sont proposés sur l'île. **Pour tous les goûts, tous les âges et toutes les envies**

Durant toute la journée, des démonstrations se sont succédé pour faire découvrir pas moins de 43 sports et activités. « Belle-Île est riche en associations et activités physiques. Nous voulions offrir une vitrine sur un même site, pour faciliter le choix des futurs adhérents », a souligné Harriet Thomas, l'une des organisatrices. Ainsi, du sport collectif au sport individuel, du Judo à la danse, en passant par l'aïkido, yoga, gymnastique, plongée, badminton, kayak, salsa, vélo, pétanque et autres, les visiteurs n'avaient que l'embaras du choix. Il y en a eu pour tous les goûts, tous les âges et toutes les envies. Tout un programme qui a séduit près de 400 personnes dont beaucoup de jeunes. Les inscriptions ont été nombreuses. Une restauration rapide était proposée sur place pour assouvir les petites faims. Compte tenu du succès, le président du foyer socioculturel et ses collaborateurs ont décidé de pérenniser cette manifestation. Ils l'ont annoncé lors du pot de remerciement organisé par la CCBI (photo ci-dessous) à l'issue de la journée. Il y aura donc une 2^e édition de la « Journées des sports » en 2018.





VÉLO-CLUB BELLILOIS COURSE CYCLISTE ÉCOLES DE CYCLISME MINIMES & CADETS

Le dimanche 10 septembre 2017, était une journée dédiée au sport pour la jeunesse. Parallèlement avec les manifestations au stade du Gouerch, le Vélo-club de Belle-Île organisait une course cycliste pour les jeunes licenciés en clubs dans les 5 catégories : poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets. Soit 82 enfants des écoles cyclistes du Morbihan, qui se sont alignés au départ des 5 courses sur un circuit en boucle : poussins : 2,400 km ; pupilles : 7,200 km, ben jamins : 14,400 km,

minimes : 26,400 km et cadets : 52,800 km. Malgré un vent persistant et parfois contraire sur le circuit, les différents concurrents ont offert de belles prestations. Des jeunes Bellilois étaient en lice avec parmi le public de nombreux supporters venus les encourager. Chez les benjamins, Joris Portugal (ci-contre) s'est octroyé la première place, pour la plus grande fierté de son entraîneur Stéphane Conan . Chez les cadets Guerlain Conan, son fils, a pris une très honorable 6e place. Tous les autres insulaires se sont bien comportés, faisant preuve de courage et d'abnégation dans les épreuves. Un succès en nombre dans la participation qui a satisfait le président du VCBI Jean-Yves Larière et qui augure une prochaine édition en 2018.



CLASSEMENT (3 premiers) par catégorie
 Poussins : 1. Oscar Dugue (AC Lanester 56) ; 2. Mathis Le Spigagne (AC Pays de Baud) ; 3. Lana Le Gilloux (AC Pays de Baud) – Pupiles : 1. Yanis Kerbarh (AC Pays de Baud) ; Ewen Jan (AC Pays de Baud) ; 3. Evan Le Guilloux (AC Pays de Baud), 11. Gabriel Murau (VCBI) ; 14. Manon Oliéric (VCBI) ; 15. Yael Le Gall (VCBI). - Benjamins : 1. Joris Portugal (VCBI) ; 2. Mathis Le Guillant (UC Alréeenne) ; 3. Etienne Oliviero (OC Locminé) ; 12. Yanis Aboud (VCBI). - Minimes : 1. Eddy Le Huttizue (EC pliv inois) ; 2. Romain Le Porh (Véloce vannetais) ; 3. Lucas Bertin (EC quévenoise) ; 19. Enzo Maziller (VCBI). - Cadets : 1. Adrien Le Meut (Véloce vannetais) ; 2. Alexis Guével (AC Pays de Baud) ; 3. Louis Le Galudec (Véloce Vannetais) ; 6. Guerlain Conan (VCBI).





ROUTE DE L'AMITIÉ 2017

LE 11 AOÛT LE BASSIN À FLOT AFFICHAIT COMPLET

Le port a accueilli vendredi 11 août 2017, l'armada des 180 bateaux et ses 800 marins, partie le lundi 7 août 2017 d'Audierne. Escortée depuis les Birvideaux par la canot de sauvetage SNSM «Belle-Isle», elle est arrivée après les étapes de Loctudy, Concarneau et Lorient. Les amateurs de vieux gréements, bateaux de travail, yoles et beaux voiliers ont été comblés.

Vendredi 11 août, les portes de l'écluse menant au bassin à flot se sont ouvertes de 17 h 30 à 20h30 permettant une entrée en continu des bateaux dans le bassin à flot par le sas, pour la plus grande joie des spectateurs massés à cet endroit qui ont pu admirer les diverses embarcations de très près. Applaudissements, et cris de soutien à l'adresse des marins ont ponctué ce véritable défilé de bateaux en tous genres que n'ont pas manqué de saisir les objectifs des appareils photos.

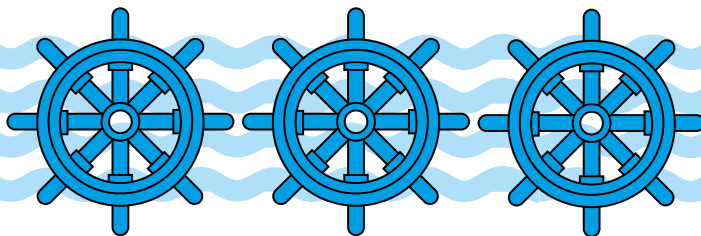
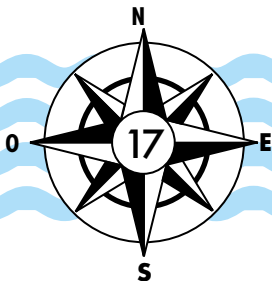
À noter le professionnalisme et le sens de l'organisation avec le remarquable travail de l'équipe du port d'Olivier Pouézévara qui, pendant 3 heures, à l'aide de 5 canots pneumatiques ont réussi sans anicroche à caser et amarrer tous les bateaux dans le bassin à flot. Sans oublier les services techniques de la ville qui ont assuré la logistique et réglé les immanquables besoins de dernière minute. Enfin, solidarité des élus qui ont participé avec les bénévoles à la bonne marche de l'organisation sur le terrain.

La fête sur le quai Fouquet

La Route de l'amitié c'est aussi l'occasion d'une grande fête dans les ports d'accueil. La municipalité et le Tennis Club sous l'égide de Jean-Luc Guennec adjoint au maire pour le port étaient à pied d'œuvre depuis quelque temps pour que cette escale palantaine soit une réussite. Ils ont réussi leur défi. Pour cela 40 bénévoles ont été mobilisés pour que la soirée festive soit la meilleure possible avec 600 couverts servis pour le repas de grillades de l'agneau de Belle-Île, du spectacle avec les danseuses de Zumba et le groupe Naevus qui avec son répertoire des années 80 a enchanté le public. Des animations qui se

sont terminées tard dans la nuit. Et après un repos réparateur, les portes de l'écluse se sont rouvertes le lendemain matin pour libérer les bateaux en partance pour Le Bono. Une fois de plus la fête de la route de l'amitié au port de Le Palais a été belle et réussie. Que tous, organisateurs et participants en soient félicités.





2017 L'ANNÉE DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE

L'association des Sauveteurs en Mer a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer. La société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est une association française, reconnue d'utilité publique. Elle a reçu du Premier Ministre le label «Grande cause nationale 2017». Alors que le 29 juin 2017 était la journée nationale des sauveteurs en mer, la SNSM) fête en parallèle cette année ses 50 ans.

En 2016, la SNSM a réalisé 5 500 interventions et secouru 8 000 personnes.

Ses missions sont :

- le sauvetage des vies en mer et sur le littoral (cette première mission comprend les sauvetages au large, assurés par les sauveteurs embarqués bénévoles, et la surveillance des plages, prise en charge



© Hélias Khemliche

Le canot de sauvetage « Belle-Isle » représentant la station SNSM de Belle-Île-en-Mer était présent à Saint-Nazaire, le 25 juin 2017 pour le départ de la course symbolique entre Saint-Nazaire et New-York dans le cadre de l'événement « The Bridge » avec le « Queen Mary II ».

par les nageurs-sauveteurs volontaires) ;
- la formation des équipes ;
- la prévention et la sensibilisation du grand public aux dangers de la mer.

L'action des sauveteurs en mer repose sur 7 000 bénévoles opérationnels et volontaires répartis dans 219 stations de sauvetage en France métropolitaine et outre-mer, 259 postes de secours sur les plages et 32 centres de formation. Ces acteurs de terrain sont coordonnés par un président bénévole, un siège de 70 salariés renforcés de quelques cadres bénévoles spécialisés, et localement par des cadres bénévoles (environ 1 200) pour renforcer le soutien technique, administratif, logistique, financier et de communication.

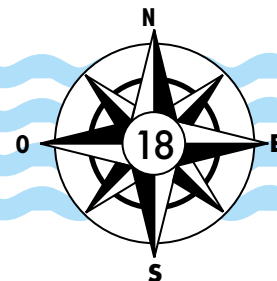
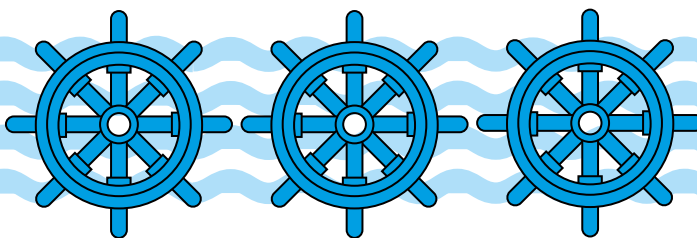
Le financement de la SNSM (acquisition, entretien des vedettes de secours et for-

mation des équipages) est très majoritairement assuré par la générosité du public (dons, legs) et de partenaires privés (mécénat). En 2012, 76 % de ses ressources annuelles étaient d'origine privée et 24 % provenaient de financements publics (État et collectivités territoriales).



HOMMAGE AUX PÉRIS EN MER

Sous le soleil, face à la mer, s'est déroulée le 15 août 2017, en début de matinée, une cérémonie avec dépôt de gerbe à la stèle dédiée aux péris en mer au lieu-dit La Montagne qui surplombe la rade de Le Palais, en présence d'élus, de Maryvonne Le Gac, présidente de Belle-Île-Acadie et de membres de la SNSM de la station de Belle-Île, dont le président François Portugal. Une cérémonie empreinte d'une grande solennité avec la ferveur du recueillement. À l'issue de la minute de silence, tour à tour, plusieurs personnes ont récité chacune un vers du poème de Victor Hugo « Oceano Nox » en épitaphe sur le monument érigé.



Tous les indicateurs étaient au vert : ciel bleu, soleil et public venu nombreux tant sur terre que sur mer pour une cérémonie qui a connu un franc succès auprès du public.

Un bénédiction de la mer très suivie



La matinée était consacrée à la cérémonie du pardon de la mer avec une messe à l'église Saint-Gérard, célébrée par l'abbé André Gillet, suivie d'une procession qui s'est dirigée vers le quai Bonnelle.



Ferveur et recueillement étaient au rendez-vous parmi la nombreuse assistance massée sur le môle et le brise-lames. Dans son homélie, le Père André Gillet a rappe-

lé que « la mer était source de joie, de travail et de peine » avant de bénir bateaux et participants.



Dans son allocution, le maire Frédéric Le Gars a rappelé que, « La mer nous impose humilité et tristesse », soulignant

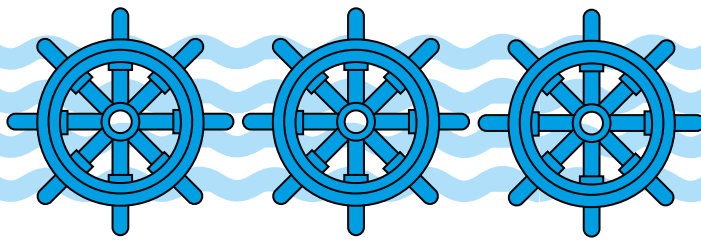
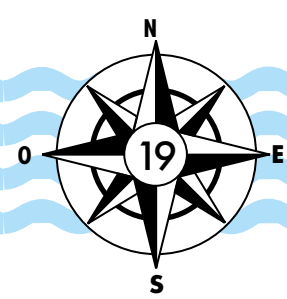
« aujourd'hui nos pensées vont vers ceux qui ont péri en mer », remerciant « tous les sauveteurs de la station SNSM de Le Palais. Leur courage mérite notre reconnaissance ». Évoquant l'hommage traditionnel, il précisait, « c'est en toute humilité que nous lancerons la gerbe en mer, en témoignage de respect et de regret pour nos disparus en mer », pour terminer par un merci appuyé « aux marins courageux et à tous les donateurs qui financent cette belle association ».

Le chœur du festival lyrique a chanté un magnifique «Avé Maria Stella».



Ensuite le cap était mis au large du port. C'est à bord du canot de sauvetage « Belle-Isle » que les autorités civiles et religieuses ont rendu hommage aux périés en





PARDON DE LA MER FÊTE DU CANOT DE SAUVETAGE



mer. Précédant la bénédiction de la mer, au son de la musique égrenée par un duo de clarinette et biniou kozh, la couronne de fleurs a été jetée en mer au milieu des bateaux qui les accompagnaient.



De nombreuses personnes ont pu embarquer à bord de la vedette à passagers « Le Palais » de la compagnie Navix et



ainsi assister à la cérémonie en mer. De retour sur le quai de l'Yser s'ensuivit une aubade généreuse et toujours appréciée de la fanfare des « Guerueur ».

Repas et festivités au programme

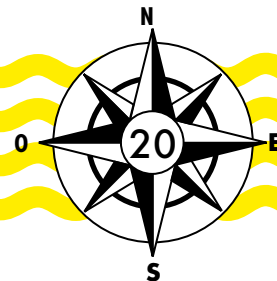
Puis les 30 bénévoles au service de la station SNSM de Belle-Île se mettaient à l'ouvrage pour combler les petites faims des participants à la fête le midi et le soir, sur les tables installées sur le quai. Générosité oblige pour l'œuvre de la SNSM, le stand d'articles à son effigie a été dévalisé



en attendant la collection 2018. Le canot de sauvetage a pu être visité par les personnes qui le voulaient.

La nuit tombée c'est une foule de plusieurs milliers de personnes qui, avec enthousiasme et émerveillement, a apprécié le splendide feu d'artifice tiré face au bassin d'échouage sur le port. Les noctambules, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés ensuite sur la place de la République pour profiter pleinement du concert donné par le groupe bellilois « Naevus ».





PRÉSIDENT DU COMITÉ DE FONT-ROMEUFONTAINE

JEAN-PHILIPPE VIGNAUD EN VISITE SUR L'ÎLE



Jean-Philippe Vignaud, président du comité de Jumelage pour Font-Romeu et Sophie Hazo, présidente du comité pour Le Palais.



En séjour en famille pour une semaine sur l'île, Jean-Philippe Vignaud, président pour Font-Romeu du comité de jumelage Le Palais-Font-Romeu, a été convié par le comité palantin à un pique-nique le mercredi 23 août 2017 en soirée, sur le banc de Sarah Bernhardt aux Poulains. L'occasion d'échanger dans une ambiance conviviale avec pour clap de fin le coucher de soleil la pointe des Poulains et son phare.

FAMILLE ROMEUFONTAINE ACCUEILLIE

VACANCES OFFERTES À CATHY ET SES 4 ENFANTS



C'est entré dans les us et coutumes dans le cadre des échanges entre les communes jumelées. Pour la troisième année, une famille de Font-Romeu a séjourné du 27 août au 2 septembre 2017, au «Village vacances de France» (VVF) d'Andrestol. Sous l'égide du directeur Chérif Dardard, le VVF a offert et mis à disposition un gîte pour l'hébergement. Une famille qui était composée de Cathy la maman et de ses quatre enfants : Emma 13 ans, Jérémie, 10 ans, Camille, 9 ans et Aurore, 6 ans. Pour Sophie Hazo, la présidente, «l'objectif est d'offrir à une famille méritante une semaine de vacances à Belle-Île à partir d'un tirage au sort effectué par le comité de Font-Romeu».

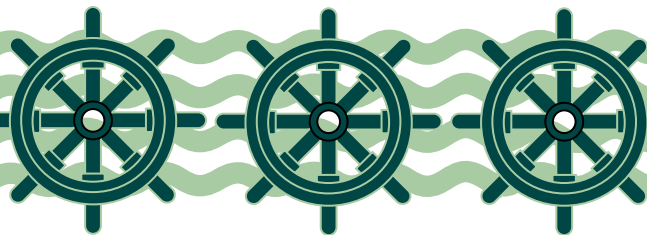
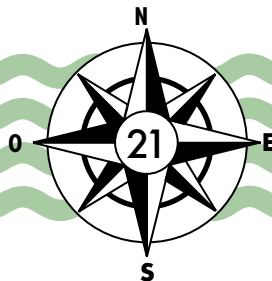
A l'issue d'une traversée en mer appré-

ciée, leur séjour a été mis à profit pour la découverte de l'île par des balades et pour des loisirs comme la plage ou encore la piscine. Des activités insulaires facilitées par la solidarité, avec des vélos mis à disposition par Laurent Frey de Belle-Île évaison, des réductions sur le transport par bus avec les Cars bleus et beaucoup d'intervenants, qui ont œuvré pour que leur séjour se passe au mieux. Le beau temps en prime, cette semaine a été mémorable et les quatre enfants, ravis, de leur séjour, ont apprécié au plus haut point de cette opportunité qu'offre le jumelage et ses comités. Rentrée scolaire oblige, ils ont repris le bateau de 9 h, le samedi 2 septembre pour entamer leur voyage retour à Font-Romeu.

ANIMONS PALAIS VIDE-GRENIER & THÉÂTRE DE RUE



Événement, ancré dans les us et coutumes, le «Vide-greniers», organisée par l'association « Animons Palais » avait installé dimanche 8 octobre 2017, ses stands sur la rive Eva-Jouan pour sa 18^e édition. Son organisation a ravi les badauds et les exposants, malgré des visiteurs moins nombreux, la faute à une météo incertaine. Cependant la restauration rapide prévue sur place a permis aux gourmands de se restaurer. Les enfants, quant à eux, ont pu profiter pleinement des joies du château gonflable. A 15 h, le théâtre était au rendez-vous avec les acteurs de «Barjo». Autre constat : les nombreux vide-greniers qui se déroulent l'été, banalisent parfois la recherche du petits prix ou la chasse au trésor. Animons Palais ne propose qu'un seul vide-greniers par an et les bénéfices recueillis permettent à l'association d'offrir, hors saison, des animations gratuites aux insulaires.



était stationné son véhicule était celle de l'immeuble lui appartenant qui constituait son domicile et ne desservait que son garage. Le juge avait considéré que ce stationnement ne gênait pas le passage des piétons, le trottoir étant laissé libre, mais le cas échéant, seulement celui

RÈGLES DE STATIONNEMENT DEVANT SON GARAGE

L'utilisateur d'un garage ne peut pas stationner devant l'entrée de celui-ci. Cet espace lui est réservé pour permettre d'accéder à son garage, mais cela ne lui donne pas le droit d'y stationner, vient de rappeler la justice. Ainsi, stationner son véhicule devant son garage peut constituer une infraction de stationnement gênant, passible d'une amende pénale de 35 euros. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation le 20 juin 2017.

Stationner son véhicule devant son garage est-il donc interdit ?

Pas vraiment, mais plusieurs conditions sont nécessaires. Il faut **habiter dans un espace privé**, être le **seul propriétaire du bien immobilier** devant lequel on est stationné et ne pas gêner les piétons. Dès lors que le stationnement se fait sur l'espace public, l'article R.417-10 du Code de la route interdit le stationnement devant les entrées carrossables des immeubles riverains, afin de ne pas gêner l'accès des riverains et des secours. La règle n'est pas nouvelle, mais a fait l'objet d'une nouvelle information sur le site officiel de l'administration publique, (servicepublic.fr), à l'occasion d'une décision de la Cour de cassation, le 20 juin 2017.

JURISPRUDENCE

Cas concret 1 : Un syndicat de copropriétaires avait fait poser des obstacles au sol pour éviter qu'une copropriétaire utilise l'espace de dégagement devant son garage afin de garer en permanence sa voiture. La copropriétaire concernée demandait l'annulation de la décision de l'assemblée générale ayant permis la pose des obstacles, au motif qu'elle était seulement destinée à lui nuire. La Cour de cassation au contraire, a considéré que la voie d'accès au garage sur laquelle cette copropriétaire stationnait habituellement était une partie commune et qu'y garer systématiquement sa voiture revenait à s'approprier cette partie commune. On rappellera par ailleurs, qu'il en est de même sur la voie publique et que le code de la route ne permet pas de stationner devant son propre garage. En effet, le code de la route ne fait pas de distinction entre l'utilisateur du garage et les autres automobilistes.

Cas concret 2 : Un automobiliste dont le véhicule stationnait devant l'entrée de son garage avait fait l'objet d'un procès-verbal pour « stationnement gênant d'un véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble ». Le tribunal de police l'avait relaxé au motif que l'entrée devant laquelle

des véhicules entrant ou sortant de l'immeuble, c'est-à-dire uniquement les véhicules autorisés à emprunter ce passage par le propriétaire de l'immeuble ou lui appartenant. Toutefois le jugement a été cassé. La Cour de cassation a considéré au contraire que l'infraction de stationnement gênant devant les entrées carrossables des immeubles, était également applicable aux véhicules utilisés par une personne ayant l'usage exclusif de cet accès. Nul ne peut donc stationner devant l'entrée d'un garage.

Interrogation des élus nationaux

Plusieurs députés avaient déjà adressé des questions sur ce sujet. En 2013, un député du Nord, avait, dans une question écrite au ministère de l'intérieur, demandé s'il pouvait être envisagé de laisser « la faculté aux maires qui le souhaitent de déroger à cette réglementation article R417-10, III, 1). La raison invoquée : il s'agissait pour lui de « gagner quelques places de stationnement en centre-ville ». Il précisait toutefois qu'« en Belgique, la réglementation permet aux véhicules dont le numéro d'immatriculation est reproduit lisiblement à l'accès carrossable d'une propriété de stationner devant cette entrée carrossable ». Le ministère avait répondu en 2014, « Aucune exemption aux règles générales du stationnement ne peut être faite pour les occupants des immeubles ou pour les usagers autorisés par eux. De même, contrairement à la Belgique, la réglementation française, ne permet pas aux véhicules dont le numéro d'immatriculation est reproduit lisiblement à l'accès carrossable d'une propriété de stationner devant cette entrée carrossable ». L'institution avait répondu que garer son véhicule devant chez soi sur la voie publique contrevenait au principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi et équivaut à une privatisation de l'espace public. L'amende prévue pour ce genre d'infraction est de 35 € (majorée à 75 € en cas de retard de paiement) et peut conduire à la mise en fourrière du véhicule.

Une amende de 35 euros

Dans son jugement au début de l'été 2017, la Cour de cassation a expliqué son arrêt rendu en donnant la raison : « La Cour de cassation a considéré que l'infraction de stationnement gênant devant les entrées carrossables des immeubles, était également applicable aux véhicules utilisés par une personne ayant l'usage exclusif de cet accès » Autrement dit : l'entrée d'un garage fait partie du domaine public, nul ne peut s'y garer. Pour info, l'amende encourue est de 35 €, majorée à 75 € (contravention de 2e classe). La cour de Cassation considère donc que nul ne peut stationner sur la voie publique devant l'entrée d'un garage, pas même son propriétaire. Le stationnement d'un véhicule devant son propre garage est interdit et passible d'une amende même s'il ne gêne ni le passage des piétons ni celui des autres voitures, selon la Cour de cassation. Dans son arrêt rendu le 20

juin 2017, la plus haute juridiction française considère que nul ne peut stationner sur la voie publique devant l'entrée d'un garage, pas même son propriétaire.

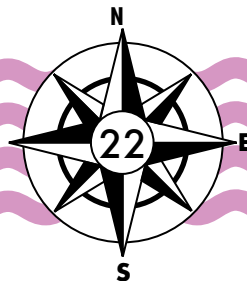
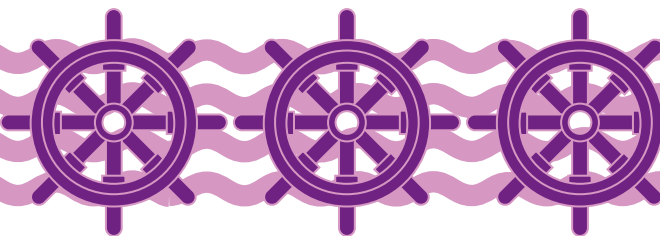
Textes de référence

Code de la route - Article R417-10 . Les règles de stationnement des véhicules sont définies par les articles R. 417-1 à R. 417-13 du Code de la route. De plus, à l'intérieur des agglomérations, le stationnement relève des compétences du maire, en vertu des articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du code général des collectivités territoriales. Rien n'interdit de stationner devant son garage si le stationnement se fait sur un espace privé en mono-propriété et sans gêner la circulation des piétons. Dès lors que le stationnement se fait sur l'espace public, l'article R.417-10 du Code de la route interdit le stationnement devant les entrées carrossables des immeubles riverains afin de ne pas gêner l'accès des riverains et des secours. Ce stationnement est considéré comme gênant et passible d'une contravention de la deuxième classe. Pour l'application de cet article, on entend par « entrées carrossables des immeubles riverains », les entrées qui sont accessibles aux voitures. Cette notion est laissée à l'appréciation des forces de l'ordre ; elle suppose que l'entrée doit être suffisamment large pour permettre le passage d'une voiture et ne doit pas comporter d'escalier. En revanche, il n'est pas indispensable de disposer d'un bateau sur le trottoir pour que l'entrée soit carrossable. De même la présence d'un panneau d'interdiction de stationner n'est pas indispensable. L'article R.417-10 ne prévoit aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire du garage et il n'est pas prévu à ce jour de modifier le Code de la route. En effet la jurisprudence a confirmé que le fait de garer son véhicule devant chez soi sur la voie publique contrevenait au principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi et équivaut à une privatisation de l'espace public. (Tribunal de police de Lille 19 novembre 1964, Cour de cassation 8 avril 1992, Cour de cassation 17 octobre 2000). La jurisprudence a également confirmé qu'un copropriétaire n'a pas le droit de se garer dans la voie d'accès à son garage dès lors que cet espace est désigné comme une partie commune dans le règlement de copropriété.

Conclusion

Alors peut-on stationner devant chez soi, devant son propre garage. La réponse est NON ! Même devant chez soi (devant son propre garage), il est interdit de stationner. L'arrêt ou le stationnement devant une entrée carrossable d'immeuble est qualifié de gênant par le code de la route. Il n'existe aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire d'un garage individuel. Pour la jurisprudence, le fait de garer son véhicule devant chez soi, sur la voie publique, contrevenait au principe d'égalité de tous les automobilistes devant la loi. Et cela constitue même une gêne pour les piétons si le véhicule empiète sur le trottoir.





RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 LA CLOCHE A SONNÉ POUR LES 199 ÉCOLIERS DE LA VILLE

Pour cette rentrée scolaire, la commune compte 199 écoliers inscrits dans les deux écoles de la ville. Ce qui est synonyme de stabilité des effectifs. Une rentrée le 4 septembre 2017 qui s'est déroulée par une belle journée ensoleillée, en présence du maire Frédéric Le Gars et de Martine Collin, adjointe chargée des affaires scolaires.

ÉCOLE SAINTE-ANNE

Vendredi 1er septembre 2017, entretien avec Marie-Claire Granger, directrice de l'école Sainte-Anne qui pour cette rentrée 2017-2018 compte 121 élèves inscrits, « un effectif stable malgré le déménagement de 6 élèves cet été ». L'effectif est réparti en 5 classes de niveaux différents. L'équipe pédagogique (photo ci-contre) est constituée de 7 professeurs des écoles, complétée par 2 agents spécialisés en école maternelle (Asem) et d'une assistante d'éducation. Les classes sont réparties de la manière suivante : en maternelle, Petite et moyenne section, 23 élèves avec Marie-Claire Granger, sauf le mardi avec Céline Pellerier (suppléante de direction) et Annie Lucas (ASEM). Moyenne et grande section, 23 élèves, avec Marie Pichon et Sophie Hardouin (Asem). Pour l'école primaire, ils sont 23 élèves en CP et CE 1 avec Marie-Claude Gautier et Marie-Laure Évain, 24 en CE1 et CE2, 27 en CM1 et CM2 avec Élodie Gaulon. Christine Le Brant, ensei-



L'équipe pédagogique de l'école Sainte-Anne au grand complet lors de la prérentrée du jeudi 31 août 2017

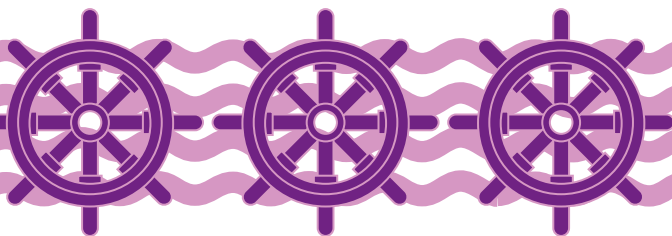
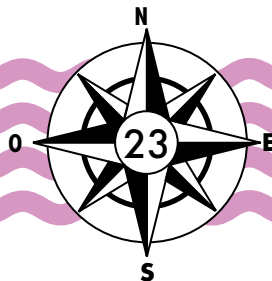
gnante spécialisée interviendra le mardi et le vendredi après-midi pour les enfants en difficulté scolaire.

Projets scolaires

Les élèves vont continuer de travailler, dans le cadre de « L'éco-école », sur le thème de la biodiversité, « dont l'embellissement et la reconnaissance des oiseaux ». Un grand projet avec des défis sur l'orthographe est prévu tout au long de l'année scolaire pour les primaires, « il donnera lieu à un examen chaque trimestre ». « Le 15 septembre 2017 dans le bois du Génie sera la journée d'intégration sportive, « pour que petits et grands

se connaissent ». Une classe de neige est prévue pour les CE, CM1 et CM2. Les dates et le lieu restent à déterminer. Une rencontre sportive avec Saint-Pierre-Quiberon et les îles sera organisée. Les élèves participeront au prix littéraire des incorruptibles. Chaque trimestre, un défi maths sera planifié pour les élèves de CM2, « les enfants auront trois problèmes à résoudre. Une collaboration avec le cinéma Rex est prévue pour travailler sur certains événements. Par ailleurs, l'initiation à la natation se poursuivra à kernest, une connexion Internet sera installée dans certaines classes, des travaux de réflexion en mati-





née de travail avec les parents d'élèves auront lieu, « notamment sur le thème de la sécurité ». Enfin le conseil d'élèves avec les délégués de classe sera reconduit.

ÉCOLE STANISLAS POMET

Vendredi 1er septembre 2017, entretien avec Nolwenn Geffray-Thomas, directrice de l'école Stanislas Pomet, qui pour cette rentrée 2017-2018 compte 78 élèves. Ils sont répartis en 4 classes de niveaux différents. L'équipe pédagogique (Photo ci-contre) est constituée de 4 professeurs des écoles, répartis ainsi : en maternelle, Marie-Aude Thomas : 20 élèves (TPS, PS, MS, GS=, Lola Brèche, 18 élèves (GS, CP, CE1) Pauline Tudoret : 18 élèves (CP, CE1, CE2) ; Nolwenn Geffray-Thomas : 21 élèves (CM1, CM2). L'équipe est complétée par trois agents spécialisés en école maternelle (Asem) Régine Pelven et Anne-Sophie Tingaud et Chantal Tanneau en élémentaire. Marion Poirier assure la suppléance de direction le mardi et le jeudi.

Projets scolaires

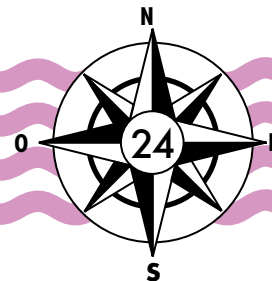
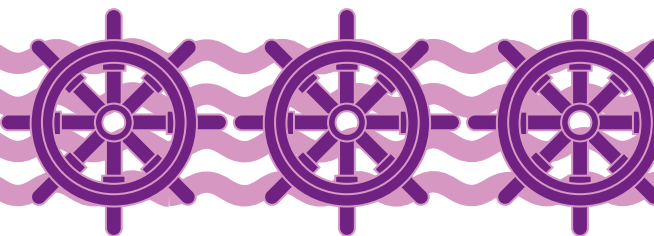
« En parallèle des savoirs fondamentaux, l'empathie, la créativité, la coopération, la prise d'initiative ou encore la confiance

en soi et l'esprit critique sont les éléments qui vont être pris en compte pour former la future génération de citoyen ». Un exemple, « les déclassements avec thème, comme débat philosophique, sciences, éducation musicale et artistique, travail autour de notre île avec une cour de récréation mixée ». Des travaux sont prévus, « autour des pommes en début d'année (PS, MS, GS), sur le respect et la coopération et sur l'écriture (CM), autour

du numérique (avec la venue des TBI et des tablettes) . En liaison avec le CPIE, Lola Brèche dirigera un travail autour du thème de l'eau. Concernant les activités, des sorties avec le CPIE sont prévues, l'initiation à la voile (CM) la participation aux prix des incorruptibles, collaboration avec le cinéma et l'école, l'initiation à la natation en piscine (cycle 2) et peut-être une intervention en école des « Plages musicales ».



L'équipe pédagogique de l'école Stanislas Pomet lors de la prérentrée du vendredi 1er septembre 2017



RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 CE SONT 231 COLLÈGIENS QUI ONT REPRIS LES COURS

Pour cette rentrée scolaire, la commune compte 232 collégiens fréquentant les deux établissements d'enseignement secondaires de la ville. Ce qui est synonyme là aussi, d'une stabilité dans l'ensemble des effectifs. Une rentrée le 4 septembre 2017 qui s'est déroulée dès 8 h 25 pour les nouveaux élèves de sixième et à 13 h 40 pour les autres classes.

COLLÈGE SAINTE-CROIX

Lundi 4 septembre 2017, entretien avec François Denoual, directeur du collège Sainte-Croix qui, pour cette rentrée 2017-2018, compte 65 élèves. Ils sont répartis en quatre classes : 6e : 15, 5e : 16, 4e : 12 et 3e : 22. Concernant l'équipe pédagogique (photo ci-contre), « il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier. Nous attendons un professeur de technologie. » En ce jour de rentrée, les sixièmes (photo ci-dessous) occupaient seuls l'établissement. « Une découverte du collège et de son fonctionnement, y compris l'alerte incendie pour la différence de sonnerie. Ce midi, les élèves ont piqué ensemble, histoire de faire connaissance, un repas de cohésion en quelque sorte. L'après-midi, ils avaient une sortie pédagogique en petits groupes au musée



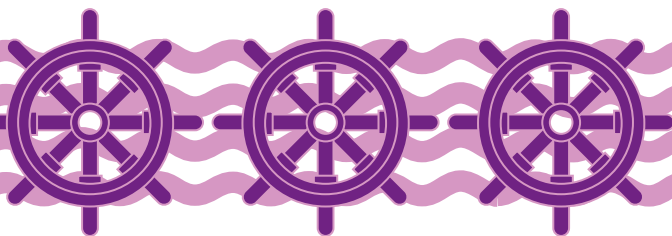
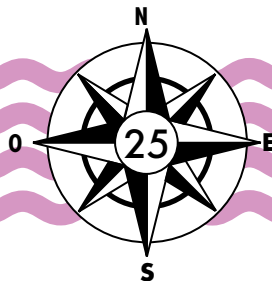
de la citadelle Vauban en compagnie de tous les professeurs.

Projets scolaires

« Cette année nous poursuivons la consolidation de la réforme et conformé-

ment à la loi, les devoirs devront être faits, accompagnés par les enseignants. Ce que nous faisons déjà depuis plusieurs années, sous l'appellation « Opération devoirs faits », indiquait le directeur, « ce qui implique qu'il n'y aura plus de devoirs à la maison », ajoutant, « tous les enfants de 6e passeront un diagnostic de Français et de mathématiques en novembre ». Les cours de Latin et d'Allemand sont reconduits. Une activité dite péri-éducation sera mise en place pendant la période méridienne ou après 17 h. Un voyage pédagogique dans la vallée de la Loire est programmé. Les ateliers : cinéma, cuisine, sports UGSEL (football) et nouveauté cette année, du théâtre, seront instaurés. « Nous sommes dans l'attente de travaux pour la réfection des façades des deux bâtiments ainsi que la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des toilettes ». François Denoual s'est aussi félicité des résultats obtenus cette année par les élèves de 3e au brevet des collèges. (Photo ci-contre) Les élèves de sixième avec leur professeur principal Floriane Le Bagousse et le directeur, François Denoual.





COLLÈGE MICHEL LOTTE

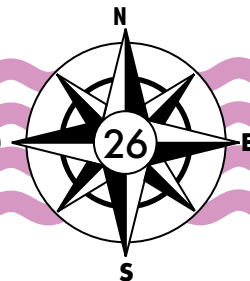
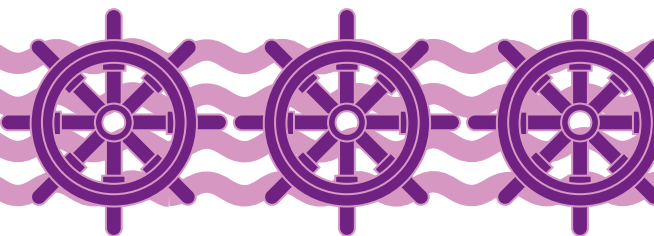
Au collège Michel-Lotte, du 28 au 31 août, 6 élèves de primaires (5 CM1 et 1 CM2) étaient présents au collège tous les matins (9h-12h), accueillis et encadrés par une enseignante du 1er degré (Mme NUNNEY, Ecole de Locmaria) mise en place dans la circonscription d'Auray. Les professeurs (photo ci-dessus) ont fait leur pré-rentree vendredi 1er septembre 2017. « Notre équipe accueille cette année un nouveau professeur de mathématiques. L'effectif est de 166 élèves dont 34 en 3^e, 51 en 4^e, 44 en 5^e et 37 en 6^e », a indiqué François Geneau, principal de l'établissement. Les classes de 6^eme sont rentrées lundi 4 septembre 2017 à 8h25 (photo ci-contre) et durant la matinée, les élèves de 6^eme ont eu tout le collège pour eux seuls. Les classes des 5^e, 4^e et 3^e ont intégré le collège à 13h40. Comme chaque année, 2 journées d'intégration (4 et 5 septembre) étaient prévues pour les élèves de 6^e (activités spécifiques) dans le but de les aider à prendre sereinement leurs marques dans leur nouvel environnement scolaire moyennant plusieurs objectifs : coopérer : s'impliquer dans des travaux au sein d'un groupe, s'ouvrir : oser expérimenter des situations nouvelles, s'engager collectivement en fonction de ses moyens, se rassurer au sein d'un groupe, faire preuve d'empathie.

Projets scolaires

Une résidence d'artiste a été mise en place à partir de la mi-septembre, « un photographe vient travailler avec les élèves de 3^e, en lien avec les autres îles (Houat Hoëdic et Groix) ; travail d'échange avec d'autres élèves insulaires en partenariat avec la galerie Le Lieu (Lorient) ; exposition des travaux qui seront réalisés à la galerie Le Lieu au printemps prochain puis sur les îles. Ce projet est réalisé en partenariat avec le CD56, les communes de Belle-Île, la DRAC et le Crédit Agricole (Trophées de la vie locale) Des voyages scolaires sont prévus : à Paris au printemps (6^e), à Barcelone au printemps (4^e), « sous réserve bien évidemment des autorisations ministérielles liées à la situation nationale et

internationale », précisait le principal. Par ailleurs sont programmées, la poursuite des projets interdisciplinaires dans le cadre de la réforme, la poursuite des projets numériques, « notre collège est collège numérique depuis septembre 2016 », dont le projet de Web Radio, « le collège est intégré avec 3 autres collèges bretons au projet d'étude académique «e-Fran» -étude sur les pratiques pédagogiques liées au numérique, en lien avec une équipe de chercheurs et d'universitaires ». D'autres projets étaient en cours de finalisation, comme l'organisation d'une course au sein du collège pour lever des fonds en vue d'aider les sinistrés des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.





ÉCOLE STANISLAS POMET DÉCLOISONNEMENT SCOLAIRE PARTICIPER DÉCOUVRIR S'INVESTIR



Tous les jeudis de 15 h 15 à 16 h, les élèves de la petite section au CM2 s'invitent désormais aux différents ateliers proposés. Par groupe de décroïsonnement, ils participent aux métiers de Belle-Île. Après avoir fait un premier tour de table pour savoir vers quels métiers ils souhaiteraient s'orienter plus tard, les élèves, en se concertant, ont décidé de découvrir plusieurs métiers de Belle-île. Ils ont choisi 7 métiers : transporteur, boulangère, verrier, professeur de sport, pompier, caissière, cuisinière et celui de magicien. Le jeudi 21 septembre, ils ont débuté un travail de recherches sur ces métiers. Ensuite, par groupe d'élèves d'âges différents, ils écriront eux mêmes aux différents professionnels concernés afin, soit de les faire venir intervenir à l'école, soit pour venir découvrir leur univers professionnel.

Communauté élargie de chercheurs

Pour la directrice, Nolwenn Geffray-Thomas, « un travail sur la découverte des métiers sur Belle-île est aussi une façon de s'ancrer un peu plus dans l'environnement insulaire ». Bientôt,

ce sera la découverte musicale, l'anglais, les arts, les sciences, la géographie insulaire, les jeux collaboratifs et le débat philosophique. Un choix large autour duquel les ateliers décroïsonnés forment un temps de découverte et de partage des savoirs. « Des visites et rencontres seront également mises en place », précise la directrice. À travers des activités qui tentent d'aborder une grande variété de domaines, les élèves découvrent et s'investissent dans un cadre qui autorise les prises de risques sans danger en compagnie de pairs d'âge et de compétences différentes. Cette confrontation favorise la mise en place d'un tutorat. Les ateliers décroïsonnés constituent ainsi l'un des outils pédagogiques et permettent à chaque élève de se penser, non pas membre d'un groupe restreint au cercle de la classe, mais également partie prenante d'une communauté de chercheurs élargie, partageant des ambitions et des objectifs communs. Et pour les enseignantes de l'école Pomet, ce temps est aussi très formateur.

MATERNELLES DE STANISLAS POMET SORTIE COMMENTÉE AU VERGER



La classe de maternelle de l'école Pomet de Palais était de sortie, lundi 18 septembre 2017, direction Borfloch, pour un rendez-vous à la ferme d'André et Cécile Leguellec. À l'arrivée du car, Guillaume Février, du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) était présent pour faire découvrir aux enfants le verger d'André et Cécile. Après avoir vu les poules, les vaches et les petits veaux dans les champs, direction les pommiers juste au-dessus du vallon de Port-Guen. Une année riche en pommes, puisque plus de 150 pommiers bien alignés coulent sous les fruits presque mûrs. Après une leçon de botanique, les petits sont partis ramasser les pommes tombées et se sont régales en les croquant à pleines dents. Des pommes qui vont être récoltées d'ici deux semaines et seront pressées pour produire un excellent jus de pomme 100 % naturel. Cécile espère produire environ 1.000 bouteilles qui seront commercialisées via le « Coin des Producteurs », une activité annexe pour la ferme, dont la vocation première est l'élevage. Après avoir dégusté un verre de jus de pomme, les petits sont repartis avec Marie-Aude et Régine à l'école.

MATERNELLE STANISLAS. POMET GRAPHISME GRANDEUR NATURE



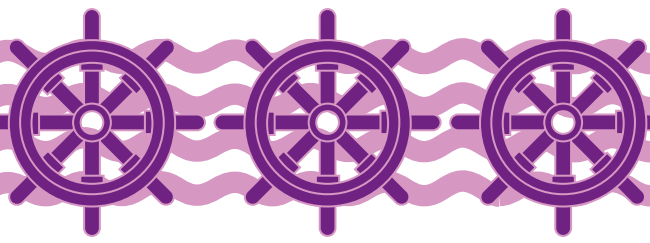
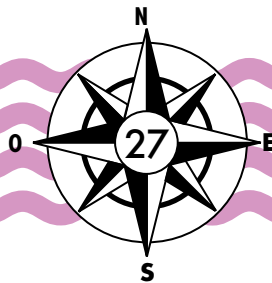
Profitant d'une belle éclaircie le mardi 12 septembre 2017, les enfants de maternelle de l'école Stanislas Pomet ont fait une sortie sur la plage de Ramonette. Ils ont fait du graphisme sur le sable à partir de différentes figures comme des ronds, des dents de loup, des vagues, des pont-trait, etc. L'objectif était, « de leur offrir un autre support qu'une feuille de papier. Il est important à cet âge de passer par des sensations en priorité », a expliqué Marie-Aude Thomas, leur professeure des écoles. Ce programme a eu une suite dans la classe, car les enfants devaient fabriquer un répertoire de graphisme avec les photos réalisées sur place.



MÉDIATHÈQUE JOËLLE COLLIN NOUVELLE BIBLIOTHÉCAIRE



Courant septembre, Joëlle COLLIN notre nouvelle bibliothécaire, a été reçue en mairie pour un contrat préalable avant sa prise de fonction. Sélectionnée parmi 37 candidates, elle semble apprécier notre île et déjà les idées fourmillent pour faire vivre notre structure. Elle se projette déjà dans le futur projet de médiathèque de la commune. Âgée de 52 ans, Joëlle qui nous vient de Fort-Mahon (80), devrait s'installer à Belle-île dans les prochaines semaines pour prendre ses fonctions le 1er décembre 2017.



ÉCOLE SAINTE-ANNE RENCONTRE SPORTIVE D'INTÉGRATION



Elle s'est déroulée le vendredi 15 septembre au bois du Génie. Pour l'occasion un jeu a été organisé par les enseignantes. Le jeu intitulé « La ola de l'UGSEL » a permis aux élèves de faire connaissance. Ils ont été répartis en 10 équipes de 10 ou 11 élèves de la moyenne section au CM2. Ils devaient, sur le modèle du jeu du béré, aller récupérer un objet à l'appel d'un numéro et revenir serpenter sous les bras des élèves de l'équipe pour terminer par une ola. Ce fut une après-midi agréable pour les enfants, les plus grands prenant grand soin des plus jeunes. Quand aux adultes accompagnateurs ils ont été ravis de l'opération. Cette journée bucolique en plein-air s'est terminée par un goûter.



COLLÈGE SAINTE-CROIX SORTIE À SAINTE-ANNE-D'AURAY

Le vendredi 8 septembre 2017, les élèves de la classe de 3^e sont partis avec la classe du collège Sainte-Anne de Quiberon à la rencontre de 400 autres élèves du même niveau sur le bassin d'Auray à Sainte Anne d'Auray. Le matin, ils ont été accueillis par le père Guillevic. A l'issue de la célébration, nos élèves, avec un carnet de bord, ont pu découvrir l'histoire d'Ivon NICOLAZIC, l'histoire de la basilique et des différents monuments qui se trouvent autour comme la Scala Santa, la fontaine etc. Les élèves ont écouté aussi des « mini conférences » avec des associations qui donnent de leur temps pour les autres comme « Sourires à la vie » basée à Plouharnel. Cette association offre des séjours à la mer à des enfants atteints de graves maladies. En après-midi, les élèves ont découvert l'orgue de la basilique avec de explications et ils aussi ont pu profiter de l'exposition d'œuvres sacrées comme l'exposition du peintre Philippe LE JEUNE. Ce peintre qui peignait avec la musique, a été attaché à la peinture d'histoire d'inspiration biblique.

A la fin de cette grande journée, les élèves sont partis se recueillir sur le « Mémorial de la paix », construit en mémoire de 240 000 bretons morts pour la France. Ainsi ils ont pu voir leurs ascendants morts durant la Première guerre dans les tranchées et ils ont pu aussi accéder à la crypte du soldat inconnu. Lors du pique-nique vers midi, les élèves ont pu se rencontrer malgré une météo mitigée. (Article des élèves de 3^e)



COLLÈGE MICHEL LOTTE COURSE SOLIDAIRE POUR LES SINISTRÉS DES OUGRANS

Le collège Michel Lotte s'est inscrit dans une démarche de soutien aux camarades îliens des Antilles à travers l'association Solidarité laïque, créée en 1956 qui lutte contre les exclusions et améliore l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité. Elle est intervenue très vite à la suite du passage des ouragans Irma et José aux Antilles. Au cours de l'été 2016, les élèves s'étaient rendus sur l'île Marie-Galante, près de la Guadeloupe à la rencontre des collégiens locaux. Ils avaient donc à cœur d'adhérer à l'élan de solidarité envers les sinistrés de la catastrophe.

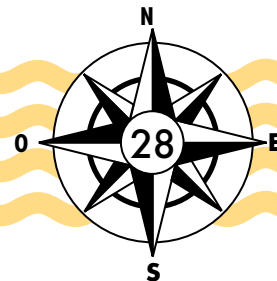
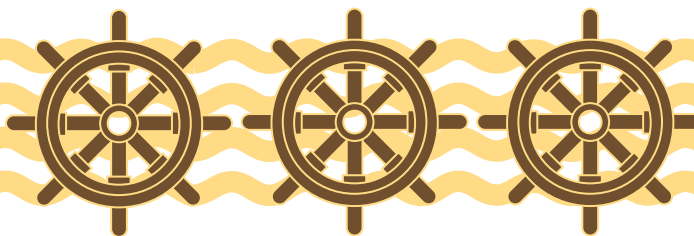
Sous l'égide de Sylvain Jeanneau, professeur d'EPS, assisté des 5 surveillants de la vie scolaire, élèves et professeurs ont participé à des courses pédestres mardi 26 septembre après-midi au complexe sportif du Gouerch. L'objectif de recruter des parrains qui s'engageaient à rétribuer chaque tour de piste parcouru par leur filleul, selon un montant à leur discrétion.



COLLÈGE MICHEL LOTTE ARTISTE PHOTOGRAPHE EN RÉSIDENCE

Le collège a accueilli le photographe Antoine Vincens de Tapol, du 17 septembre au 4 octobre, dans le cadre d'une résidence d'artiste à laquelle participaient les 2 classes de 3^e. Pour Clémence Urbain, professeur d'arts plastiques et responsable du projet sur le thème : « La jeunesse insulaire », « Elle offre à l'artiste le temps de poursuivre un projet personnel. Elle permet aux élèves d'être accompagnés dans la création d'une œuvre propre ». L'objectif est que les élèves puissent définir la place des jeunes dans leur île.

La résidence se déroulera en alternance entre Belle-Île et Groix. Les élèves pourront de ce fait échanger avec leurs homologues groisillons. Chacun des 34 élèves a reçu, en prêt, un appareil photo du conseil départemental. « Des ateliers leur permettront de prendre en main l'appareil et de s'initier à l'art de la prise de vues, accompagnés par le photographe. Les prises de vues seront réalisées de façon autonome. Le travail final donnera lieu à une exposition à Lorient, avec vernissage lors du « Printemps des arts ». Auparavant, les élèves auront visité la galerie de photos « Le Lieu », de Lorient, marraine de la résidence.



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoint : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Gene-

viève LE CLECH, Jérôme LEDOUX (arrivée à 20 heures 43), Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT. Pouvoir : Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON. Absents excusés : Yvette GALLENÉ, Ludovic HUCHET Jacqueline KERIGNARD, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12 Nombre de conseillers en exercice : 23 : présents : 16 : votants : 17. Convocation : 19 septembre 2017. Le précédent compte-rendu est approuvé par le conseil.



SEGILOG

Renouvellement contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Le renouvellement du contrat proposé a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels listés et de ceux développés dans le cadre du contrat avec documentation d'utilisation, et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels). Durée trois ans : 15 octobre 2017 au 14 octobre 2020. Versement total « Cession du droit d'utilisation » : 15 498.00€ HT Versement total « Maintenance, Formation » : 1 722.00€ HT. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement du contrat SEGILOG n°2017.08.1104.07.000.M00.001341 et charge Monsieur le Maire de le signer.

LOCMARIA

Frais de scolarisation 2016/2017



Par délibération en date du 30 juin 2017, la commune de Locmaria sollicite la commune de Le Palais pour la prise en charge de la scolarisation – Année Scolaire 2016-2017- de deux élèves en primaire domiciliés sur la commune. Montant : 1 604.40€ soit 802.20€/élève. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable. Monsieur le Maire rappelle que pour la scolarité, le plus logique ce serait que chaque enfant soit scolarisé dans sa commune évitant ainsi ces transactions financières entre collectivités.

PERSONNEL COMMUNAL :



Réorganisation du service scolaire et modification du tableau des effectifs Suite au retour à la semaine de 4 jours et à l'arrêt des temps d'activité périscolaires, il s'agit de réorganiser le service pour adapter les moyens humains aux besoins : redistribution des missions, redistribution du temps affecté à l'entretien des locaux et à la garderie périscolaire avec réduction de la durée hebdomadaire de service de deux emplois suite à l'arrêt des temps d'activité périscolaire. Le projet prévoit : la diminution de la durée hebdomadaire de service de 10% d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet qui passe de 17.5/35ème

à 15.75/35ème et d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet qui passe de 17.5/35ème à 15.75/35ème. Ces deux emplois sont occupés par le même agent qui voit son temps de travail réduit de 10%.

la diminution de la durée hebdomadaire de service de l'autre emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet qui passe de 11.76/35ème à 6/35ème. Redistribution du temps de travail annuel pour les 3 emplois d'ATSEM qui sont réparties sur 2 classes sur le temps scolaire avec une proposition de mise à disposition de l'un des agents à raison de 101h / an auprès des PEP56.

Le projet de réorganisation du service scolaire a reçu l'avis favorable du comité technique local du 24 août 2017.

La mise à disposition est en cours d'étude auprès des Pep56

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réorganisation du service scolaire proposé et accepte la modification suivante du tableau des effectifs :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

| Nature | Grade | Quotité |
|------------------------|---------------------------------|-------------|
| Création d'un poste | Adjoint territorial d'animation | 15.75/35ème |
| Création d'un poste | Adjoint du patrimoine | 15.75/35ème |
| Création d'un poste | Adjoint territorial d'animation | 6/35ème |
| Suppression d'un poste | Adjoint territorial d'animation | 17.5/35ème |
| Suppression d'un poste | Adjoint territorial d'animation | 11.76/35ème |
| Suppression d'un poste | Adjoint du patrimoine | 17.5/35ème |

Madame Martine COLLIN précise que les PEP 56 ont accepté la mise à disposition d'une de nos ATSEM à raison de 101 heures/an. De ce fait, la collectivité peut maintenir le temps de travail des 3 ATSEM (2 à temps complet et 1 à temps partiel). Deux agents subissent, malgré tout, une réduction de leur temps de travail à savoir :

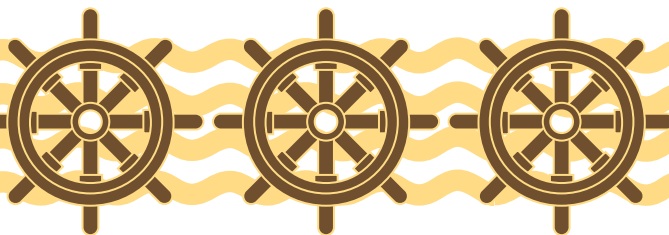
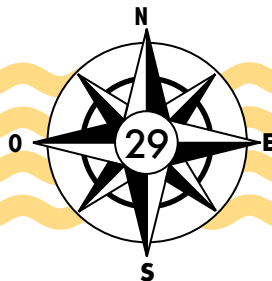
- L'emploi chargé de la pause méridienne

et de la coordination des TAP (de 11.76/35ème à 6/35ème)

- L'emploi chargé de la pause méridienne, garderie, informatique, BCD, renfort bibliothèque et animation TAP (-10%)

Les ateliers informatiques sont pris en charge par les enseignants. La convention concernant la mise à disposition d'une ATSEM auprès des PEP56 sera soumise au prochain conseil municipal.





CCBI

Convention temporaire de coopération et de gestion



Compte tenu du transfert des compétences en matière de développement économique à compter du 1er janvier 2017, une convention est nécessaire entre la commune et la communauté de communes pour valider la vente

de deux lots dans la zone d'activité de Merezel. Ladite convention a été validée en conseil communautaire le 13 septembre 2017 pour une durée d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les lots vendus sont les suivants :

- Lot 2 cadastré section ZM 713 d'une contenance de 812 m² cédé à la SARL Belle Ile Blanc pour un montant HT de 32 480.00
- Lot 12 cadastré section ZM 729 d'une contenance de 640 m² cédé à la SCI JAMS Constant (Philippe MARAIS) pour un montant HT de 25 600.00.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

CENTRE DE GESTION Convention prestation PAYE Commune et Port

La commune a confié au Centre de Gestion du Morbihan la mission d'élaboration des documents de paye. Suite à la mise en place de l'extranet paye par le Centre de Gestion du Morbihan, les conventions relatives à la prestation paye doivent être actualisées (une convention pour la commune, une convention pour la régie autonome du port). Les nouvelles conventions prendront effet à compter de leur signature pour une durée de 3 ans. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de signer les conventions.

FPIC 2017 : UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE 46 256 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPIC : mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des inter-

communalités et communes moins favorisées. Par délibération en date du 26 juillet 2017 Réf. 17-126, notifiée à la commune le 28 juillet, et conformément à la loi, la CCBI demande aux 4 communes de prendre en charge, au prorata de sa population

DGF, sa contribution 2017 à savoir 77 835.00 €. Le choix communautaire s'est porté sur une répartition dite « libre » c'est-à-dire 100% des 77 835 € à la charge des communes donnant la répartition suivante :

| | | | | |
|----------------|---------|----------------|----------------|------------|
| Part CCBI | 77 835 | 9253 Habitants | Part CCBI | 0.00 |
| Part BANGOR | 6 679 | 1830 | Part BANGOR | 22 542.44 |
| Part LOCMARIA | 5 964 | 1939 | Part LOCMARIA | 23 885.14 |
| Part LE PALAIS | 17 581 | 3755 | Part LE PALAIS | 46 255.12 |
| Part SAUZON | 5 922 | 1729 | Part SAUZON | 21 298.30 |
| TOTAL | 113 981 | 0 | 0 | 113 981.00 |

Monsieur le Maire rappelle que les communes de BANGOR, LOCMARIA et SAUZON ont délibéré favorablement sur la répartition 2017 au profit de la CCBI en attendant de trouver un accord sur le reversement partiel de la dotation communale d'insularité (DCI). Madame Catherine MAREC s'étonne que la CCBI ne participe pas au FPIC et interpelle Mon-

sieur le Maire sur le plan d'économies qui pourrait être mis en place par l'intercommunalité. Monsieur GROLLEMUND rappelle que la loi n'a pas permis à la CCBI (seule communauté de communes des îles du Ponant) de percevoir une part de la DCI. Monsieur le Maire précise que les transferts de compétences se sont faits sans transfert

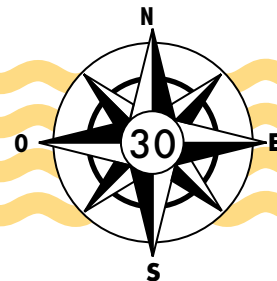
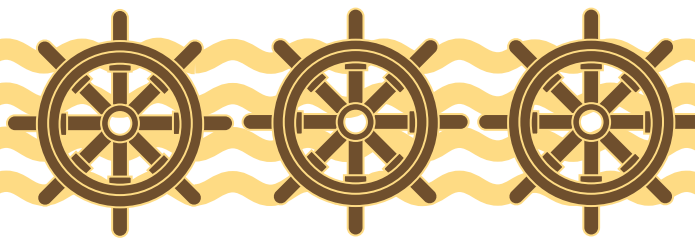
de ressources, il est donc normal de rééquilibrer les choses par le versement d'une partie de la DCI allouée aux communes sinon il faudra se dessaisir de nouvelles compétences. Le conseil, Pour : 16 Abstention : 0, 1, émet un avis favorable à cette répartition.

PLAGE DES ARMELLES Aménagement de l'escalier d'accès



Il a été constaté cette année une dégradation très importante de la main courante mise en place sur les marches d'accès à la plage des « Armelles ». Un arrêté municipal d'interdiction d'accès a été pris en ce sens. Pour ce faire et afin d'étudier au mieux cet aménagement, il sera nécessaire d'établir un relevé topographique par un géomètre. Madame Catherine MAREC s'étonne que la commune ne soit pas intervenue plus tôt et précise qu'un aménagement devra être réalisé entre la dernière marche et la plage. Madame Marie-Françoise LE BLANC rappelle que cet aména-

gement d'accès à la plage date d'environ 40 ans. Monsieur Tibault GROLLEMUND précise que la commune pourrait bénéficier d'une participation de la CCBI pour ces travaux en espace naturel. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable. Madame Marie-Paule PERRUCHOT attire l'attention sur l'état des marches de la rue de l'escalier, l'éclairage public et demande d'étudier, pour des raisons de sécurité, la possibilité d'installer une main courante dans le milieu de l'escalier.



PROGRAMME DE VOIRIE POUR 2018



VOIRIE DES ÎLES :

Le conseil départemental, au titre de la voirie dans les îles, intervient sur les travaux de voiries communales à hauteur de 25% d'une dépense plafonnée à 60 000 € HT le km pour la construction et 25% d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT le km dans le cadre d'une modernisation.

Programmation 2017/2018 proposée à la commission Finances-Travaux du 14.09.2017. Voirie retenue : Secteur du Potager. Linéaire retenu : 547 ml. Montant HT : 96 061.21 €. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et sollicite le Conseil Départemental à hauteur de 25% de la dépense plafonnée à 30 000 € HT/km soit, compte tenu du linéaire 4 100 €.

VOIRIE : PDIC

Dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) pour l'année 2018, le conseil départemental accorde une aide de 20% sur une dépense subventionnable de 29 375 € HT soit 5 875 €. La nature des travaux

retenus : revêtements superficiels et curages de fossés des voies communales et rurales hors agglomération. Opération retenue : Secteur de Bordilia : Coût estimé : 34 800 € HT. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et sollicite le conseil départemental à hauteur de 5 875 €.

VOIRIE DÉPARTEMENTALE RD 30 Aménagement de sécurité à l'entrée de la ville

Réunion à la Belle Vue le Mercredi 6 septembre avec les agents du conseil départemental, les élus et les riverains.



Objet : Trouver une solution pour limiter la vitesse excessive des véhicules dans ce secteur de l'agglomération.

Solution : Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération d'environ 200 ml en se rapprochant de la ville. Mettre en place un dispositif permettant de réduire la vitesse, Monsieur Jean-Luc GUENNEC informe que les agents du conseil départemental en charge de la sécurité routière préconisent l'installation de 3 plateaux ralentisseurs en lieu en place des chicanes initialement prévues entre l'entrée de l'agglomération et la station essence. Les travaux préparatoires de voirie sont à la charge de la commune et le tapis d'enrobé est à la charge du conseil départemental. Un devis sera établi par notre service technique dans les prochaines semaines. Compte tenu des travaux de voirie déjà engagés, il sera difficile de mener à bien ce programme en 2018. Le conseil est favorable au projet.

Pour la route de Borthélo, Madame Marie-Françoise LE BLANC constate que les voitures ralentissent même en l'absence de coussins berlinois ; l'étranglement réalisé avec les plots semble suffire. Monsieur Jean-Luc GUENNEC informe qu'un radar pédagogique sera installé à Borthélo ; cet appareil enregistrera les statistiques du trafic : nombre de véhicules, vitesses moyennes et maximales, prise en compte des 2 sens de trafic avec différenciation. Selon Madame Catherine MAREC, les chicanes n'ont jamais ralenti les véhicules, seuls les plateaux ralentisseurs sont efficaces. À propos de voirie, Monsieur Tibault GROLLEMUND propose de reprendre la réflexion sur le rond-point du Potager et de trouver une solution pour ralentir la vitesse Rive Eva Joan.

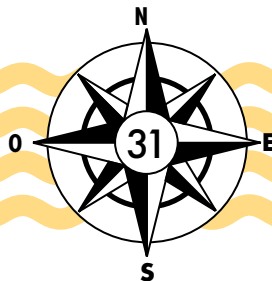


RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC & EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Programme exceptionnel de rénovation des réseaux éclairage : en zone agglomérée, un programme exceptionnel de rénovation des lanternes sur poteau béton peut être financé à hauteur de 60 % du montant HT par Morbihan Énergies. L'estimation prévisionnelle s'élève à 10 948.00 € HT. La contribution de Morbihan Énergies : 60% soit 6 568.80 €. La contribution communale est de 4 379.20 € HT

- Rue Chasle de la Touche : afin d'achever l'aménagement des rues Chasle de la Touche et Fêchant, il est nécessaire de reprendre tous les réseaux avant la mise en place de l'enrobé et des pavés. La CCBI a été avisée de ces travaux en janvier 2017 afin qu'elle fasse le nécessaire sur son réseau d'assainissement. Morbihan Énergies estime à 9 600.00 € HT le montant prévisionnel des travaux d'effacement du réseau téléphonique.

- Bordardoué : après avoir modifié le réseau d'eau pluviale au village de Bordardoué, la commission F.T s'était prononcée favorablement en 2016 pour faire un bi-couche. Une visite sur site -semaine 29 (juillet)- a eu lieu en présence de Monsieur le Maire et il a été convenu de supprimer le dernier support du réseau téléphonique avant d'effectuer le goudronnage de la petite placette située devant chez Monsieur et Madame FAUGLAS. Morbihan Énergies estime à 9 128.00 € HT le montant prévisionnel des travaux d'effacement du réseau téléphonique. Au préalable, le propriétaire des parcelles ZK 378 et 415 devra effectuer ses travaux de raccordement aux réseaux avant le goudronnage de la placette. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les trois opérations précitées



SÉANCE DU
25 SEPTEMBRE 2017

SUBVENTION

Syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan

Après avoir délibéré, le conseil, Pour : 15
Contre : 1 Abstention : 1, alloue une subvention de 560€ au Syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan (siège au Sourin). Monsieur Georges MIGNON s'étonne que seule la commune de Le Palais soit sollicitée alors que les éleveurs concernés ne sont pas Palantins.

QUESTIONS DIVERSES



Monsieur le Maire félicite Muriel JOURDA, Joël LABBÉ et Jacques LE NAY comme Sénateurs du Morbihan. La commune les sollicitera, dans les prochains jours, afin de trouver une solution de bon sens à l'application de la loi « Littoral » et « Alur ». Il rappelle que 17 permis de construire de la commune sont en contentieux avec l'AALPA (Association pour l'Application de la loi Littoral dans le Pays d'Auray).

Courrier du CPIE concernant l'exiguïté des locaux. Monsieur le Maire pense à une surélévation du bâtiment qui pourrait être couplée au projet de gare routière. Monsieur GROLLEMUND précise qu'en raison de l'importance des opérations engagées, il sera difficile de programmer à court terme, le financement de ce bâtiment. Madame Catherine MAREC rappelle les engagements (pôle santé, médiathèque, voirie, effacement des réseaux, ... etc.)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Madame Yvette GALLENÉ. La personne susceptible de la remplacer est Madame Marie-Christine GRANGER. En cas de refus, ce sera la personne suivante de la liste.

Herbes indésirables : le conseil est favorable à la philosophie du texte et à son application par la population.

Courriers de remerciements du Vélo Club et de la Solidarité Aide aux devoirs.

Information de Monsieur Tibault GROLLEMUND aux habitants de la Grande Prairie pour une réunion de concertation le mercredi 4 octobre à 18 heures à la salle Omnibus.

RENCONTRE AGRICOLE INTERÎLES

Déplacement à l'île d'Oléron

Madame Geneviève LE CLECH et Monsieur Jérôme LEDOUX participeront à la rencontre agricole interîles organisée par la communauté de communes de l'île d'Oléron les 24 au 26 novembre prochain. Madame Marie-Françoise LE BLANC souhaite qu'un retour de ces journées d'échanges soit communiqué aux conseillers. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la prise en charge des frais de déplacements par la commune.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Commune et Port

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de modifier les prévisions budgétaires qui peuvent se résumer comme suit ;
Commune : Dépenses de fonctionnement : 37 500 €. Recettes de fonctionnement : 37 500 €. Dépenses d'investissement : 19 700 €. Recette d'investissement : 19 700 €
Port : Dépenses de fonctionnement : 20 000 €. Recettes de fonctionnement : 20 000 €

Ordre du jour : dénomination des rues de la Grande Prairie et de Braz Foeneg.

Monsieur Philippe ENHART interpelle Monsieur le Maire sur le passage de camions de plus de 3.5 tonnes sur le pont Orgo. L'arrêté général de circulation prendra en compte cette interdiction. Notre service technique effectuera la mise en place de la signalétique très rapidement.

Madame Marie-Paule PERRUCHOT a constaté qu'une épave immatriculée est toujours sur parpaings à Taillefer. Le service portuaire doit être vigilant sur la propreté de la Coulisse (déchets divers, coquillages, palettes).

Monsieur Jérôme HAYS intervient sur les problèmes d'éclairage public : route de Borthélo, RD 190, rue de la Citadelle ainsi que sur la panne du panneau signalant le pont levé en fond de saline. Pour l'éclairage public, Morbihan Énergies a été prévenu. Une intervention d'ENEDIS est nécessaire dans le poste située Chemin des Portes pour solutionner le problème.

Madame Catherine MAREC attire, une nouvelle fois, l'attention des élus sur les volumes sonores trop importants des animations nocturnes estivales qui rendent la vie difficile aux habitants intra-muros et plus particulièrement ceux de la Place de la République et du bas de l'Avenue Carnot. Un bilan de fin de saison est programmé le 6 octobre prochain, ce sujet sera abordé lors de cette réunion. **Séance levée à 21H45**

Belle-île
en-MER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

UN ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL DE

VISIOCONFÉRENCE
MIS À DISPOSITION

AUPRÈS DES
PROFESSIONNELS DE BELLE-ÎLE

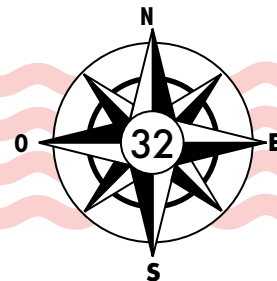
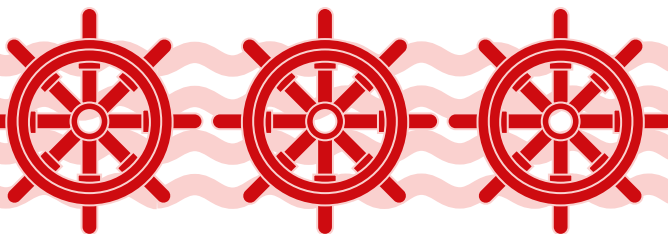


La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer a acquis un système de visioconférence professionnelle, grâce au soutien du Fonds Européen de Développement Économique et Régional. Cet équipement a pour objectif de limiter les déplacements et de faciliter la mise en relation entre les professionnels bellilois et leurs partenaires sur le continent.

Il est ainsi mis à disposition des associations et des entreprises du territoire :

- sur réservation préalable,
 - et pendant les heures d'ouverture de la CCBI, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- La réservation de la salle s'effectue auprès de l'accueil de la CCBI :
- au moins 48 heures à l'avance,
 - par téléphone au :
N° 02 97 31 83 04
 - du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.





AU 6^e FESTIVAL «LES INSULAIRES» ÎLE DE BRÉHAT 2017

COUP DE PROJECTEUR SUR UNE RICHESSE CULTURELLE

Le peuple des îles du Ponant s'est retrouvé pour la sixième édition du festival « les Insulaires » qui a battu son plein sur l'île de Bréhat (22), du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2017. Les animations se sont multipliées et se sont succédé partout sur la petite île costarmoricaine, en faisant le grand écart entre des conférences-débats sur les problématiques d'aménagement du territoire et des concerts d'où émergent une chaude ambiance et la forte identité îlienne. C'est un véritable coup de projecteur qui a été donné sur une richesse culturelle.

Dès le vendredi, l'ambiance est montée en puissance au village du festival, autour de la scène et des stands où les différentes îles du Ponant affichent leur diversité. « Chaque île offre un univers différent et c'est toute la richesse culturelle. » Comme une grande marée, c'est le message qui remontait de toutes les conversations et des échanges entre les délégations îliennes venues en nombre (70

personnes de Groix, 110 entre Ouessant et Molène, une centaine aussi de l'île d'Aix, où avait lieu la dernière édition...).

Participation belliloise

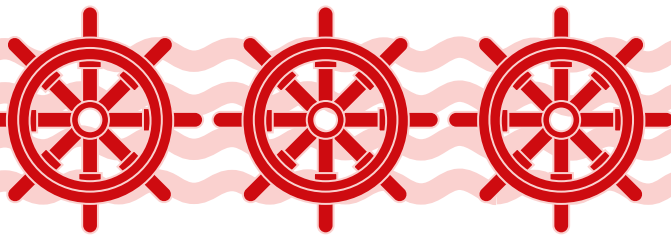
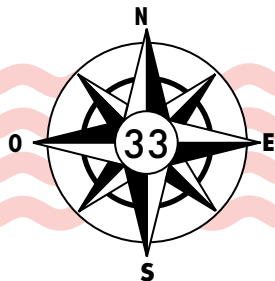
La délégation belliloise n'était pas en reste avec plus de 200 participants et le stand de Belle-Île a connu une forte affluence, lors de la dégustation des recettes insulaires à l'heure de l'apéro, comme les terrines de Jean-Marc Guegan. Les créateurs bellilois ont été mis en exergue avec Marine Cauvin (créatrice de bijoux) avec la présence de la télévision France 3 Bretagne sur le stand. Cette 6^e édition des était axée sur les enfants. Dans ce cadre, c'est Nour, une élève de l'école Stanislas Poumet de Le Palais, qui a rencontré les 28 écoliers de Bréhat qui lui ont parlé de leur scolarité. Nour était «l'envoyée spéciale» de sa classe pour faire le petit reporter. Après le succès, plébiscité à l'île d'Aix, le lancer de lanternes, malgré une forte demande n'a pu avoir lieu en raison d'une météo capricieuse. Il a été convenu qu'une petite délégation belliloise serait de

retour à Bréhat pour effectuer ce lancer de lanternes avec les enfants de l'école en l'honneur du peuple des îles.

Des idées de développement

Le marché des producteurs insulaires s'est déroulé sur la place du bourg. Exemple parfait de cette diversité de savoir-faire et de produits. « Ce marché des producteurs contribue chaque année à cette valorisation, mais il donne aussi des idées de développement à chaque île », témoignait un exposant. Comme les autres visiteurs, il en a profité pour découvrir Bréhat. Bréhat a mis les petits plats dans les grands pour accueillir ses petites sœurs du Ponant. Les musiciens de la fanfare «Kar ha Pistouill», le cercle et le bagad de Pommerit-Le Vicomte ont lancé la journée, place du bourg, avec leurs danses et animations musicales. Partout, les visiteurs pouvaient trouver à se distraire, à l'image du tournoi de football des enfants, place du Guerzido, des incontournables concours de pétanque ou de la course de godille. Le soir, les concerts musicaux sont entrés en scène.





SERVICE D'INFORMATION SOCIALE ET DE L'EMPLOI INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX

Le jeudi 5 octobre 2017, en présence de Frédéric Le Gars, président de la CCBI, des élus insulaires et des partenaires, le préfet Raymond Le Deun, le Sous-Préfet Oierre Lavreuil ont procédé à l'inauguration officielle du Service d'information sociale et de l'emploi (SISE). L'occasion de rappeler les missions et de faire le bilan du service. L'accès limité aux différents services (emploi, formation, insertion) pour la population insulaire, du fait des difficultés de déplacement des usagers sur le continent et des professionnels de l'île, a été à l'origine de la création de ce service.

DÉBUT DE REVITALISATION DU SITE

Situé à Haute-Boulogne, le bâtiment du nouveau local a été réhabilité depuis mars dernier. « Cela constitue la première étape de la revitalisation du secteur. « Le déménagement du service était une nécessité, l'hôpital récupérant les anciens locaux loués quai Rousselle durant la construction du complexe hospitalier », a rappelé le président. Le choix de localisation s'est fait en considérant l'accessibilité du site, l'état et les potentialités du bâtiment, ainsi que la proximité avec le siège de la communauté de communes de Belle-Île », a souligné le président. Cette première étape devrait être suivie « d'autres pistes », dans l'ancien local des fins de peine, a annoncé le préfet. Le coût de la réalisation s'élève à 265 363 € avec des aides de l'état (50%) et de la Région (30%). De plus le label MSAP, porté par l'État, permet un soutien au fonctionnement de la structure de 15 000 €, doublé par un fonds inter-opérateurs, attendu en hausse cette année. Le préfet a conclu sur

le fait qu'il y a actuellement, « 15 maisons d'accueil labellisées dans le Morbihan » et en annonçant, « qu'il n'y aura pas de baisse de dotation pour 2018 ».

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

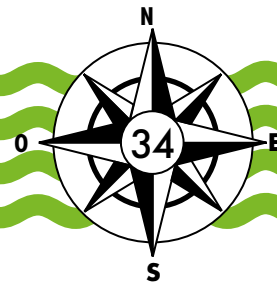
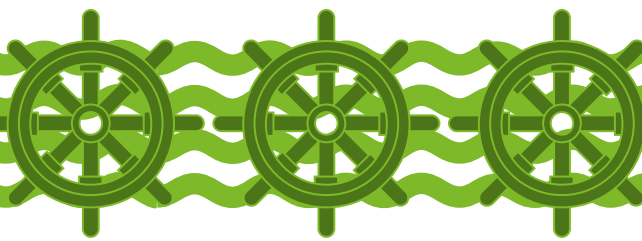
Le Sise propose, la diffusion d'offres d'emploi, des informations sur la formation, de l'aide aux techniques de recherches d'emploi. Les huit services concernent Pole emploi, la caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurances maladie (CPAM), la Mission locale du Pays d'Auray, la MSA, le service social maritime, la fédération des particuliers employeurs et l'espace autonome seniors. Le Sise collabore et accueille également des permanences du Conseil départemental (assistante sociale), conseiller en insertion socio-professionnelle et infirmière (action santé).



UN BILAN EFFICIENT

Pour Claudia Le Berre, la directrice, « Le Sise apporte une réponse indispensable à l'insularité en étant un lieu de proximité, relais des administrations et des services liés aux domaines de l'emploi, du social et de l'insertion. Ce lieu, bien identifié de la population, est très utilisé. Sa fréquentation est croissante, avec 2 665 demandes traitées en 2012 pour 5 176 demandes en 2015, dont 307 émanant d'employeurs. Au delà de ce contexte insulaire et de ses spécificités sociales ainsi que de la forte saisonnalité de l'emploi, s'ajoutent depuis peu un besoin d'accompagnement accru dans les démarches administratives dématérialisées. La diminution des permanences physiques de certains partenaires oblige à une gestion d'un pré-accueil de plus en plus sollicité pour expliciter certaines procédures de mise en relation par visioconférence ».





ASSAINISSEMENT STATIONS D'ÉPURATION MISES EN SERVICE

Sous l'égide de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI) les nouvelles stations d'épuration de Bangor sont désormais en service.

La station d'épuration de Petit Cosquet, construite pour un montant de 480 000 Euros HT (214 000 Euros de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 128 000 Euros du département du Morbihan), permettant de traiter les eaux usées de 600 équivalents habitants provenant des villages d'Envague, Kervilahouen, Petit-Cosquet ainsi que des établissements « Castel Clara » et « Le Grand Large », a été mise en service le

mardi 26 septembre 2017.

La station d'épuration du bourg (située au niveau de l'abattoir), construite pour un montant de 820 000 Euros HT (368 000 Euros de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 222 000 Euros du département du Morbihan), permettant de traiter les eaux usées de 1350 équivalents habitants provenant du bourg de Bangor et des villages de Kernest, Kerprat, Goélan, Runello ainsi que de l'abattoir et de l'aérodrome, a été mise en service le mercredi 27 septembre 2017.

Les travaux démarrés en janvier ont été menés par l'entreprise SODAF TP et suivis par le bureau d'études SCE Environnement (en tant que maître d'œuvre de l'opération).

La réalisation de ces 2 stations d'épuration était nécessaire pour « soulager » la station d'épuration de Bruté (qui ne traite désormais

donc plus que les eaux usées de Sauzon et Le Palais) et limiter le développement des odeurs dans les réseaux d'assainissement.

Pour ces deux nouvelles installations, au vu des faibles emprises foncières disponibles, le choix des élus s'est naturellement porté sur des filtres plantés de roseaux dès 2014. Les filtres (composés de graviers de différentes granulométries) et le système racinaire des roseaux assurent une épuration naturelle des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le fonctionnement de ces installations est régi par un arrêté préfectoral qui fixe les normes de rejet à respecter. Un bassin de stockage est présent sur chacun des sites afin de tamponner les eaux usées traitées durant la période estivale et ainsi limiter la perturbation du milieu récepteur (vallon de Goulphar pour Petit-Cosquet et vallon du Stemper pour le bourg).



Depuis novembre 2016, les végétaux déposés en déchèterie, après avoir été broyés, sont livrés dans les champs de cinq agriculteurs volontaires. Ces agriculteurs procèdent au mélange avec leur fumier au cours de l'année afin de constituer des andains.

Les 26 et 27 septembre 2017, les premiers retournements d'andains ont été réalisés par COVED et son sous-traitant la SARL AMOUROUX Environnement. (Photos). Trois retournements successifs seront réalisés, espacés de deux à trois semaines chacun. C'est lors de cette phase que la montée en température (à 60°C environ) doit permettre l'hygiénisation du compost et la destruction des graines d'adventices. Vient ensuite une phase de maturation d'environ cinq mois.

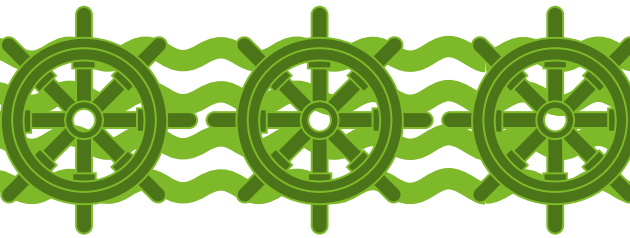
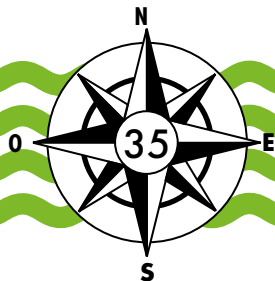
La collectivité procède ensuite au prin-

temps à l'épandage du compost obtenu dans les champs des agriculteurs, les plans d'épandage des agriculteurs ayant été mis à jour préalablement pour cela. Sont encore recherchés un ou deux agriculteurs afin de permettre la prise en charge de la totalité des 1 100 tonnes annuelles de déchets verts produits sur Belle-Île-en-Mer. Il est demandé la plus grande vigilance aux usagers de la plate-forme de déchets verts de la déchèterie de Stang-Huète. En effet, tout sac plastique, pot de fleurs, bêche, bidon, ... déposé avec les déchets verts par inattention se retrouvera inévitablement dans les champs.

Afin de limiter la dispersion des plastiques (et autres déchets) dans la nature et d'encourager les agriculteurs à rester engagés dans la démarche, il est important de prendre de nouvelles habitudes

DÉCHÈTERIE VÉGÉTAUX VALORISÉS EN AGRICULTURE

comme être plus attentif en amont lors du jardinage afin de retirer tout déchet indésirable des végétaux et utiliser des contenants réutilisables pour acheminer les déchets verts en déchèterie par exemple. Ce traitement ayant un coût non négligeable (plus de 140 000 Euros HT par an soit 127 Euros la Tonne ou 25 Euros par habitant), il est bien sûr préférable de broyer et/ou composter ses déchets verts dans son jardin. La tonte de pelouse peut, elle, être utilisée comme paillage en pied de haie ou sur les massifs de fleurs. Deux broyeurs électriques sont mis gratuitement à disposition (réservation au 02 97 31 20 21).



Les herbes indésirables donnent à la ville une image négligée. Indépendamment du fait qu'aucun arrêté municipal n'oblige les riverains à entretenir le trottoir, la municipalité en appelle au civisme et au sens des responsabilités des Palantins pour désherber et enlever celles qui poussent juste au pied de leur propriété dans le respect de l'environnement.



Quelles sont les herbes indésirables ?
Ces termes désignent, pour les jardiniers, une plante poussant dans un lieu (champs, massifs, trottoirs...) sans y avoir et intentionnellement semée ou plantée et où l'homme ne ressent pas la normalité de sa présence (à contrario des espaces naturels).

L'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics

La loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017, l'usage de certains produits phyto dans les espaces publics suivants :

- Espaces privatifs même s'ils sont ouverts au public,
- Voirie uniquement sur des zones difficiles d'accès où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité
- Terrains sportifs clos sans accès libre au public,
- Cimetière sans usage de promenade

Les obligations des habitants en matière d'entretien du trottoir, varient en fonction des arrêtés municipaux qui peuvent obliger les riverains à entretenir et nettoyer leur trottoir selon des modalités précises et détaillées.

Il peut être ainsi prévu que le désherbage, le balayage soient réalisés devant leur habitation par les propriétaires occu-



pants, locataires ou usufruitiers.

Ce type d'obligation concerne les immeubles bâtis et également non bâtis.

Comment faut-il les traiter ?

La suppression de cette végétation devra être réalisée impérativement sans traitement phytosanitaire.

Plusieurs techniques sont possibles dont le traitement eau chaude (eau de cuisson notamment, en évitant celle utilisée pour préparer les fruits de mer) le désherbage manuel.

LE MESSAGE



L'amélioration de la vie est l'affaire de tous. Ce geste citoyen permettra aussi d'éviter la prolifération de certains plants indésirables voire invasifs.

FRELON ASIATIQUE La lutte continue



L'Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire de Belle-Île (APCANBI) remercie tous ceux qui s'impliquent dans la lutte engagée contre le frelon asiatique qui envahit Belle-Île. « La phase 1 de notre action, au printemps de cette année, a été un succès puisque, grâce au soutien financier de la CCBI et des quatre communes, et avec l'aide de tous ceux qui ont participé à la mise en place de pièges, au moins 200 reines, certainement plus encore, ont été capturées et détruites. La phase 2 commence maintenant en septembre, et se poursuivra jusqu'à fin novembre, par la destruction des nids qui nous seront signalés ».

Des nids à signaler



Les nids peuvent atteindre une grande taille (jusqu'à 1 m de diamètre) et sont souvent installés en hauteur (15 à 20 m). Des équipes de l'association, formées à ce travail, participent à cette destruction avec du matériel spécialisé. « Aujourd'hui encore, votre contribution nous est précieuse pour le repérage des nids, ajoutent les responsables de l'association. N'hésitez pas à nous contacter... Dès réception de votre appel, nous interviendrons pour la destruction des nids ». Et d'ajouter une dernière recommandation : « Des nids peuvent se trouver à hauteur d'homme dans des haies ou des broussailles. Attention de ne pas les déranger car les frelons asiatiques peuvent devenir très agressifs ! ».



Formation
Référent.e Digital
by SIMPLON.CO

Un pôle de formations sur l'Île de Groix :
Pour acquérir les compétences numériques des métiers d'avenir !

Nos soutiens :





Objectifs pédagogiques

- Développer des savoir-faire** : Acquérir les compétences générales d'un métier.
- Apprendre à être** : Les apprenants sont mis en contact avec un tuteur, gèrent leur capacité d'agir.
- Apprendre à apprendre** : La formation est un processus continu et évolutif.

Méthodologie

En mode projet / itinéraire :

- Pour relier les apprenants aux acteurs économiques du territoire,
- Les besoins des entreprises et des structures du territoire nourrissent les projets sur lesquels les apprenants travaillent,
- Agir en équipe, créer du lien.

Tout au long de cette formation, INIx est accompagné par **SIMPLON.CO**

Partenaires prescripteurs

Certains apprenants d'INGx sont orientés par des partenaires locaux, acteurs de l'insertion dans le territoire. Les structures trouvent dans INIx, un appui à la personnalisation du parcours d'insertion de ces apprenants. À ce jour, les partenaires d'INGx sont : la mission locale de Lorient, le pôle emploi de Lorient, les CISP du Département, etc.

Qui sommes-nous ?


INInitatives Groix - INGx est une association à but non lucratif dont la démarche est de créer à la cité de Groix un développement économique personnel et de créer un projet de création d'un pôle de formations adapté à un lieu de Coworking et de télétravail, afin de permettre aux populations de la région d'accéder à des services innovants liés à la technologie et à la société.

Notre engagement

À travers ses activités, l'association INIx vise à faciliter l'accès et l'apprentissage des outils numériques, qui deviennent des vecteurs d'insertion, de développement personnel et de lien social. Nous formons aux compétences des métiers pour lesquels plus de 150 CDI sont créés en 2022.

Nous contacter :
contact@ingx.fr

Candidater :
Scannez le code



VENDEURS DE CALENDRIERS - MISE EN GARDE - VOL PAR RUSE

La fin de l'année approche.
Des personnes mal intentionnées se présentent déjà au domicile des habitants et tentent de vendre des calendriers en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas (par exemple se disant représenter les sapeurs-pompiers, la mairie, des associations caritatives, etc.).

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour introduire dans le logement de la victime qui est généralement une personne vulnérable. Une fois à l'intérieur du domicile, ils étouffent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur.

N'ouvrez qu'aux personnes dont vous êtes formellement certain de la qualité (agents de La Poste, Sapeurs Pompiers en tenue, ...).

Ci-dessous, quelques mesures simples de vigilance à appliquer.

N'hésitez pas à en parler aux seniors de votre entourage qui sont le plus souvent pris pour cible, notamment lorsqu'ils vivent seuls.

Cas de démarchage abusif, de comportements suspects d'individus, n'hésitez pas à en informer votre brigade de gendarmerie en composant le **17**.

VOLS PAR RUSE : AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Évitez de faire entrer chez vous un inconnu.
Équipez votre porte d'un système d'alarme.
Demandez à vous faire présenter une carte professionnelle.
Ne laissez pas la personne sans surveillance.
Ne révélez pas l'emplacement de vos objets de valeur ni de votre argent.
Des mandats judiciaires, ne comprenez pas de termes d'argent importants à votre domicile.
Sanctionnez les personnes vulnérables de votre entourage à ce type de vols.

Vous pouvez retrouver des informations sur la prévention des accidents, de la délinquance, sur Facebook (aperçus gendarmerie Morbihan) dans le cartouche du moteur de recherche de ce réseau social.

Nous vous invitons également à télécharger l'application smartphone « Stop cambriolages » qui permet d'obtenir des conseils afin de se protéger des cambriolages et actes de malveillance.



INGx
INInitatives Groix

C'est quoi ?
1^{er} dispositif insulaire de formations, dès l'automne 2017

Combien de temps ?
La formation :
• 1 jour de 6 mois + 1 mois de stage.
• intensive : 35h / semaine

Le coût ?
La formation est gratuite pour l'apprenant. Une possibilité d'hébergement est proposée aux apprenants non groisillons.

Quel programme ?
La pédagogie proposée prend appui sur l'apprentissage par le faire, en mode projet et de façon collaborative.

Prérequis ?
Aucun prérequis technique, Appétence numérique et motivation ++++

À la sortie ?
→ Certification Opusnet, > Un accompagnement à l'insertion professionnelle et à la création d'entreprise est proposé.

Pour qui ?
• Jeunes de 16 à 25 ans.
• Personnes en recherche d'emploi ou reconversion, résidents sur les Îles Brezonnaises du Ponant ou sur le continent.

Quel matériel ?
INGx dispose d'un plateau technique côté d'ordinateurs, imprimantes, tablettes graphiques, serveur de sauvegarde, dispositif de webconférence...

Et après ?
• Un suivi personnalisé est assuré pendant a minima 6 mois à l'issue de la formation.
• Les apprenants accèdent au réseau Simplon.co (Alumni) et au réseau des Référents digitaux des Îles du Ponant.

Où ?
Les locaux d'INGx sont situés au centre de l'Île de Groix, dans le Pays de Lorient (56) en région Bretagne.

Phases 1
Candidature en ligne et badges
Recrutement

Phase 2
Pré-entrainement
70h.

Phase 3
Format en intensive
350 h + 120h, opt annuelles

Phase 4
Immersion en entreprise

Phase 5
Evaluation et certification

Phase 6
Alumni Simplon.co et Référent digital des Îles Brezonnaises du Ponant

